

**N° 15**

11 AVRIL  
2002

Page 813  
à 888

*Le*

# B.O.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE



**DEUXIÈME ANNÉE  
DE FORMATION  
DANS LES IUFM**

## Deuxième année de formation dans les IUFM (pages I à XXIV)

- *Principes et modalités d'organisation de la deuxième année de formation dans les IUFM.*  
*C. n° 2002-070 du 4-4-2002 (NOR : MENS0200778C)*

---

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 818 **École normale supérieure de Cachan** (RLR : 441-0d)  
Programme des concours d'admission en première année.  
A. du 7-1-2002. JO du 26-3-2002 (NOR : MENR0102865A)
- 832 **École normale supérieure de Cachan** (RLR : 441-0d)  
Programme des concours d'admission en troisième année.  
A. du 7-1-2002. JO du 6-2-2002 (NOR : MENR0102864A)
- 848 **Diplôme national de technologie spécialisé** (RLR : 437-2)  
Préparation à titre expérimental du diplôme national de technologie spécialisé dans certains établissements relevant du MEN et certains établissements publics d'enseignement supérieur.  
A. du 20-2-2002. JO du 22-3-2002 (NOR : MENS0200438A)

---

### ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 851 **Bourses** (RLR : 573-1)  
Bourses nationales d'études du second degré de lycée - année 2002-2003.  
N.S. n° 2002-072 du 4-4-2002 (NOR : MENE0200788N)
- 858 **Certificat d'aptitude professionnelle** (RLR : 525-0c )  
Abrogation du CAP sertisseur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie.  
A. du 12-3-2002. JO du 20-3-2002 (NOR : MENE0200624A)
- 858 **Mention complémentaire** (RLR : 545-2)  
Création de la mention complémentaire "sertissage en joaillerie".  
A. du 12-3-2002. JO du 20-3-2002 (NOR : MENE0200625A)

---

### PERSONNELS

- 861 **Détachement** (RLR : 810-0)  
Détachement dans le nouveau corps des personnels de direction.  
N.S. n° 2002-071 du 4-4-2002 (NOR : MENA0200784N)

- 866        **Promotions** (RLR : 803-0)  
Accès à la hors-classe des professeurs certifiés - année 2002.  
A. du 4-4-2002 (NOR : MENP0200764A)
- 866        **Concours** (RLR : 716-0)  
Composition des jurys d'admissibilité et d'admission des concours  
de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques  
de recherche et de formation de catégorie A du MEN.  
A. du 15-3-2002. JO du 23-3-2002 (NOR : MENA0200662A)
- 867        **Concours** (RLR : 627-1b)  
Répartition des postes offerts au recrutement d'assistant(e)s  
de service social du MEN - année 2002.  
A. du 4-4-2002 (NOR : MENA0200817A)
- 867        **Recrutement** (RLR : 624-1)  
Répartition des postes offerts au recrutement d'aides de laboratoire  
des établissements d'enseignement du MEN - année 2002.  
A. du 4-4-2002 (NOR : MENA0200772A)
- 868        **Concours** (RLR : 623-0b)  
Concours exceptionnels pour le recrutement d'adjoints administratifs  
des services déconcentrés - année 2002.  
A. du 5-4-2002 (NOR : MENA0200828A)
- 870        **Recrutement** (RLR : 623-0c)  
Recrutements par listes classées par ordre d'aptitude d'agents  
administratifs des services déconcentrés - année 2002.  
Avis du 4-4-2002 (NOR : MENA0200771V)
- 871        **Recrutement** (RLR : 624-4)  
Recrutements externes d'ouvriers d'entretien et d'accueil -  
année 2002.  
Avis du 4-4-2002 (NOR : MENA0200770V)
- 873        **Recrutement** (RLR : 624-4)  
Recrutements par listes classées par ordre d'aptitude d'ouvriers  
d'entretien et d'accueil - année 2002.  
Avis du 4-4-2002 (NOR : MENA0200773V)
- 875        **Commissions administratives paritaires académiques**  
(RLR : 716-0)  
Élections aux CAPA pour les corps des adjoints techniques  
de recherche et de formation, agents techniques de recherche  
et de formation et agents des services techniques de recherche  
et de formation.  
A. du 4-4-2002 (NOR : MENA0200787A)

---

**MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 877 **Admissions à la retraite**  
IGEN.  
A. du 24-7-2001. JO du 2-8-2001 (NOR : MENI0101672A)
- 877 **Admissions à la retraite**  
IGEN.  
Arrêtés du 26-12-2001. JO du 4-1-2002  
(NOR : MENI0102829A et MENI0102830A)
- 877 **Admission à la retraite**  
IGEN.  
A. du 14-1-2002. JO du 22-1-2002 (NOR : MENI0200046A)
- 878 **Tableau d'avancement**  
Accès à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - année 2002.  
A. du 4-4-2002 (NOR : MENA0200783A)

---

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 883 **Vacances de postes**  
Postes à l'administration centrale du MEN.  
Avis du 4-4-2002  
(NOR : MEND0200798V et NOR : MEND0200799V)
- 884 **Vacance de poste**  
Agent comptable de l'université Louis Pasteur de Strasbourg.  
Avis du 4-4-2002 (NOR : MENA0200765V)
- 885 **Vacance de poste**  
Agent comptable de l'École française d'Athènes.  
Avis du 4-4-2002 (NOR : MENA0200762V)
- 886 **Vacance de poste**  
Poste à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.  
Avis du 4-4-2002 (NOR : MENA0200805V)

## *Le B.O. sur Internet*

*Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet ([www.education.gouv.fr/bo](http://www.education.gouv.fr/bo)) depuis le 11 juin 1998.*

*On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.*

*Ce service offre trois possibilités : la consultation en ligne, le téléchargement, l'abonnement thématique.*

**Attention  
changement  
de dates !**

**Attention  
changement  
de dates !**

**TROISIÈMES CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ  
ET DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ORIENTATION**

Les épreuves d'admissibilité initialement prévues les 23, 24 et 25 avril 2002  
sont reportées au **vendredi 10 mai 2002**.

Elles se dérouleront comme suit :

- vendredi 10 mai à partir de 9 h : CAPES et CAPET ;
- vendredi 10 mai à partir de 13 h : PLP, CAPEPS et CPE.

**Bulletin d'abonnement**

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale  
et du ministère de la recherche pour un an

BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Genève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		77 €	127 €	105,5 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

\_\_\_\_\_  
Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_  
Établissement (facultatif)

\_\_\_\_\_  
N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_  
Localité

\_\_\_\_\_  
Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom de l'organisme payeur

\_\_\_\_\_  
N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37  
Télécopie : 03 44 03 30 13

**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**



**Directrice de la publication :** Catherine Lawless - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquettiste :** Bruno Lefebvre - **Maquettistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**ÉCOLE NORMALE  
SUPÉRIEURE DE CACHAN**

**NOR** : MENR0102865A  
**RLR** : 441-Od

**ARRÊTÉ DU 7-1-2002  
JO DU 26-3-2002**

**MEN  
DR A2**

## **P**rogramme des concours d'admission en première année

*Vu D. n° 85-789 du 24-7-1985 ; D. n° 87-698  
du 26-8-1987 ; A. du 10-10-2001 ; avis du CNESE  
du 24-9-2001*

**Article 1** - Le programme des concours d'admission en première année à l'École normale supérieure de Cachan est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2** - L'arrêté du 4 septembre 1998 modifié, fixant le programme des concours d'admission en première année à l'École normale supérieure de Cachan est **abrogé**.

**Article 3** - La directrice de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 2002  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Par empêchement de la directrice  
de la recherche,  
Le professeur des universités  
Jean-François MELA

## **A**nnexe **CONCOURS DU GROUPE MP**

Les programmes des épreuves de mathématiques, mathématiques-informatique, physique

sont sans aucun ajout ni restriction :

- a) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 2ème année de la filière MP en vigueur l'année du concours ;
- b) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 1ère année de la filière MPSI en vigueur l'année précédant celle du concours.

### **Français**

L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

L'épreuve exige donc une connaissance suffisante de ce programme ; mais plus qu'à l'érudition, elle doit faire appel à la culture générale du candidat, c'est-à-dire à son aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. On accorde la plus grande importance aux qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style.

### **Épreuves de langues étrangères**

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère I, porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve écrite de langue II, porte au choix du candidat sur l'une des langues suivantes :

allemand, anglais, arabe, chinois, japonais, espagnol, grec ancien, italien, latin, portugais ou russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une question sur le texte. La langue de cette seconde épreuve doit être distincte de celle choisie pour la première épreuve. L'usage du dictionnaire est interdit, sauf pour l'arabe, le chinois, le japonais, le grec ancien et le latin, pour lesquels l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère I porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

### **TIPE**

Pour l'épreuve orale de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) du groupe MP, un rapport rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales.

Pour le groupe MP, ce rapport est conforme aux instructions réglementaires relatives à l'épreuve de TIPE et publiées pour chaque session dans la notice.

## **CONCOURS DU GROUPE PC**

Les programmes des épreuves de physique, chimie, mathématiques, sont sans aucun ajout ni restriction :

- a) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 2ème année de la filière PC en vigueur l'année du concours ;
- b) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 1ère année de la filière PCSI en vigueur l'année précédant celle du concours.

### **Français**

L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

L'épreuve exige donc une connaissance suffisante de ce programme ; mais plus qu'à

l'érudition, elle doit faire appel à la culture générale du candidat, c'est-à-dire à son aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. On accorde la plus grande importance aux qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style.

## **Épreuves langues étrangères**

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère I, porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve écrite de langue II, porte au choix du candidat sur l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, japonais, espagnol, grec ancien, italien, latin, portugais ou russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une question sur le texte. La langue de cette seconde épreuve doit être distincte de celle choisie pour la première épreuve. L'usage du dictionnaire est interdit, sauf pour l'arabe, le chinois, le japonais, le grec ancien et le latin, pour lesquels l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère I porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

### **Leçon de physique ou chimie**

Elle consiste en l'exposé d'une question de cours et la résolution d'un exercice. L'épreuve se termine par un bref entretien de motivation avec le jury. La préparation (durée : deux heures) se fera avec consultation d'ouvrages scientifiques mis à disposition.

### **TIPE**

Pour l'épreuve orale de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) du groupe PC, un

rapport rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales.

Pour le groupe PC, ce rapport est conforme aux instructions réglementaires relatives à l'épreuve de TIPE et publiées pour chaque session dans la notice.

### CONCOURS DU GROUPE BCPST

Les programmes des épreuves de biologie, sciences de la terre, chimie, physique, mathématiques, sont sans aucun ajout ni restriction :

a) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 2ème année de la filière BCPST en vigueur l'année du concours ;

b) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 1ère année de la filière BCPST en vigueur l'année précédant celle du concours.

#### Français

L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

L'épreuve exige donc une connaissance suffisante de ce programme ; mais plus qu'à l'érudition, elle doit faire appel à la culture générale du candidat, c'est-à-dire à son aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. On accorde la plus grande importance aux qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style.

#### Épreuves de langues étrangères

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère I, porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve écrite de langue II, porte au choix du candidat sur l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, japonais, espagnol, grec ancien, italien, latin, portugais ou russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice

d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une question sur le texte. La langue de cette seconde épreuve doit être distincte de celle choisie pour la première épreuve. L'usage du dictionnaire est interdit, sauf pour l'arabe, le chinois, le japonais, le grec ancien et le latin, pour lesquels l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère I porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

#### Épreuve de travaux pratiques

Elle porte sur l'ensemble des disciplines du programme.

#### TIPE

Pour l'épreuve orale de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) du groupe BCPST, un rapport rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales.

Pour le groupe BCPST, ce rapport est conforme aux instructions réglementaires relatives à l'épreuve de TIPE et publiées pour chaque session dans la notice.

### CONCOURS DU GROUPE PSI

Les programmes des épreuves de mathématiques, physique, sciences industrielles sont sans aucun ajout ni restriction :

a) Ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 2ème année de la filière PSI en vigueur l'année du concours.

b) Ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 1ère année de la filière PCSI en vigueur l'année précédant celle du concours.

#### Français

L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

L'épreuve exige donc une connaissance suffisante de ce programme ; mais plus qu'à l'érudition, elle doit faire appel à la culture générale du candidat, c'est-à-dire à son aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. On accorde la plus

grande importance aux qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style.

### Épreuves de langues étrangères

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère, porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

#### TIPE

Le candidat remet, avant le début des épreuves orales, une fiche synoptique (un recto-verso) qui présente le travail et les méthodes utilisées dans le cadre des TIPE.

L'interrogation orale dure au maximum 40 minutes. Elle comporte deux parties : une interrogation sur un document scientifique proposé par le jury suivie d'une interrogation sur le thème du TIPE choisi par le candidat.

### CONCOURS DU GROUPE PT

Les programmes des épreuves de mathématiques, physique, sciences industrielles sont sans aucun ajout ni restriction :

- a) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 2ème année de la filière PT en vigueur l'année du concours ;
- b) ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 1ère année de la filière PTSI en vigueur l'année précédant celle du concours.

Les épreuves écrites retenues par l'ENS de Cachan dans la banque d'épreuves de la filière PT sont les suivantes :

#### Mathématiques I

L'épreuve est constituée d'un problème de difficulté graduée comportant, sans exclusive, une composante d'analyse.

#### Mathématiques II

Application des mathématiques au génie mécanique.

#### Physique I

L'épreuve s'appuie sur un support physique réel et peut couvrir l'intégralité du programme de Physique de 1ère et 2ème année.

#### Langue vivante I

Version et questions dans la langue.

#### Sciences industrielles I

Épreuve de mécanique-automatique prenant appui sur un support (système) réel.

#### Sciences industrielles III

L'épreuve consiste en une étude d'un support industriel récent, simple, inédit de préférence.

#### Français I

L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

L'épreuve exige donc une connaissance suffisante de ce programme ; mais plus qu'à l'érudition, elle doit faire appel à la culture générale du candidat, c'est-à-dire à son aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. On accorde la plus grande importance aux qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style.

### Épreuves de langues étrangères

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère, porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

#### TIPE

L'épreuve se déroule dans le cadre de la banque nationale d'épreuves TIPE.

## CONCOURS DU GROUPE TSI

Les programmes des épreuves de mathématiques, physique, génie mécanique, génie électrique sont sans aucun ajout ni restriction :

- ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 2<sup>ème</sup> année de la filière TSI en vigueur l'année du concours ;
- ceux des classes préparatoires aux grandes écoles 1<sup>ère</sup> année de la filière TSI en vigueur l'année précédant celle du concours.

### Français

L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

L'épreuve exige donc une connaissance suffisante de ce programme ; mais plus qu'à l'érudition, elle doit faire appel à la culture générale du candidat, c'est-à-dire à son aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. On accorde la plus grande importance aux qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style.

### Épreuves de langues étrangères

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère, porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

### TIPE

L'épreuve se déroule dans le cadre de la banque nationale d'épreuves.

## CONCOURS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE - GÉNIE MÉCANIQUE - GÉNIE CIVIL (POST DUT-BTS)

Les épreuves écrites sont celles fixées par la banque DUT-BTS gérée par le service concours de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA). Les épreuves écrites portent sur les matières suivantes :

### - Mathématiques

et selon l'option choisie :

. génie électrique ou génie mécanique ou génie civil ;

. langues (allemand, anglais, espagnol, italien, russe).

L'usage d'un dictionnaire n'est pas autorisé.

**Dossier scolaire à constituer par le candidat :** les éléments constitutifs sont décrits dans la notice annuelle de la banque d'épreuves.

**Épreuve orale de spécialité :** Elle comporte la présentation par le candidat de l'analyse d'un dossier scientifique et technique constitué par le jury selon l'option du candidat et en cohérence avec son cursus universitaire puis une interrogation par le jury.

### Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte général, scientifique ou technologique, suivi de questions permettant d'apprécier les connaissances, la culture et les motivations du candidat.

## CONCOURS D'ARTS, CRÉATION INDUSTRIELLE

### Épreuve d'expression graphique, chromatique ou volumique

Cette épreuve doit permettre au candidat de montrer son aptitude au maniement des expressions graphique, chromatique ou volumique. Le format est libre du 1/2 grand aigle au grand aigle.

Les techniques sont au choix des candidats, à l'exclusion des techniques à séchage lent.

### Épreuve de dissertation de philosophie générale de l'art

Sans programme limitatif.

Il ne s'agit pas ici de témoigner d'une connaissance érudite de l'histoire de la philosophie mais de faire preuve d'une culture philosophique fondamentale et des capacités méthodologiques indispensables : savoir organiser une pensée, savoir rédiger, savoir questionner. Une liste de notions ne saurait être donnée pour programme. On rappellera toutefois que les notions esthétiques fondamentales doivent être connues (le beau, le sublime, l'art, la forme) et que, aussi bien, les questions de la perception, de la tradition, de l'histoire, de la culture, de la cité... doivent pouvoir être interrogées.

### Épreuve de compréhension 3 D

De nature transversale et fédérative, cette épreuve interroge une intelligence générale du volume. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse du candidat et de vérifier qu'il sait effectuer une synthèse des enseignements graphiques généraux et techniques / technologiques. Elle exige qu'il soit capable de raisonner dans l'espace et qu'il ait assimilé les codes en usage dans la conception plastique. Réunissant problématiques et modes d'expression ou de repérage communs à la "création industrielle : produit" et à la "création industrielle : espace", elle a pour objectif d'apprécier ses aptitudes à :

- décrire l'élément proposé en recensant différents types d'approches et en les exprimant au moyen des modes et codes de représentations adéquats ;
- définir l'élément proposé en sélectionnant les questions estimées les plus pertinentes et en qualifiant les relations entre les types d'approches retenus ;
- communiquer cette démarche par la maîtrise des modalités de représentation mobilisées et la capacité à faire apparaître graphiquement la genèse de la réflexion (un commentaire écrit peut justifier les choix effectués).

Il s'agira de mettre en évidence différentes dimensions du cas proposé :

- comme forme et structure : lisibilité, intelligibilité, plasticité... ;
- comme système organique ou vectoriel : fonctionnalité, technologie et ergonomie... ;
- comme signe ou support signifiant : forme symbolique, inscription ou instauration d'un

contexte historique et social, système culturel...

### Épreuve de dissertation d'histoire de l'art

Sur un programme limitatif renouvelé tous les deux ans, qui tentera de lier l'histoire de l'art générale à l'histoire spécifique des arts appliqués et qui pourra jouer d'amplitudes temporelles variables, le candidat devra témoigner d'une connaissance de la question et d'une culture visuelle ou technique. Mieux : il devra organiser ses acquis autour d'une problématique correctement rédigée et faire alternativement jouer ses capacités analytiques et ses qualités de synthèse.

Le programme renouvelable tous les deux ans est publié au B.O.

### Épreuve de création industrielle : produit

#### Partie écrite

L'épreuve consiste en un avant-projet portant sur :

- la conception d'un objet destiné à être produit industriellement ;
- l'identification et/ou la promotion de ce produit.

L'étude demandée se fera à partir d'un cahier des charges restreint comprenant :

- la description du produit à concevoir (fonctions à assurer, qualités et performances visées) ;
- sa destination ;
- les attentes de l'utilisateur.

Elle comportera :

- La recherche du produit, prenant en compte des impératifs tenant à sa fonction, à son usage et à son image. Selon la logique des sujets, il pourra être demandé en complément la recherche d'un élément de communication visuelle se rapportant au produit conçu.

- Il sera demandé au candidat d'établir, sous forme d'un dossier d'étude, les documents nécessaires à la compréhension de l'avant-projet, tels que schémas et croquis, esquisses graphiques et colorées, vues cotées de l'objet, plans et vues significatives, vues perspectives, bref énoncé des motivations et de la justification des choix.

- L'épreuve pourra donner lieu à une vérification de notions élémentaires en ergonomie (rapports dynamiques du corps avec le produit) fondée sur les connaissances nécessaires en anatomie et anthropométrie.

### Partie orale

À l'aide de ses épreuves et répondant aux questions des membres du jury, le candidat soutiendra et défendra la conception qu'il propose.

### Épreuve de création industrielle : espace

#### Partie écrite

L'épreuve consiste en un avant-projet portant sur la conception d'un dispositif spatial destiné à être intégré dans un environnement déterminé (espace naturel ou urbain, privé ou public, espace de communication à caractère culturel, commercial ou institutionnel.)

L'étude demandée se fera à partir d'un programme donné indiquant le contexte dans lequel la demande s'exerce, la nature de ce dispositif, sa fonction, sa destination, l'environnement dans lequel il devra s'intégrer, les techniques et matériaux (soit imposés, soit laissés au choix du candidat) avec lesquels il pourrait être réalisé.

Elle comportera :

- la recherche de l'élément demandé ;
- sa mise en situation dans son environnement (physique, de communication...).

Il sera demandé au candidat d'établir les documents nécessaires à la compréhension de l'avant-projet, tels que : schémas et croquis, esquisses graphiques et colorées, plans géométriques et coupes, vues de détail, vues perspectives d'ambiance en noir ou en couleur, bref énoncé des motivations et de la justification des choix.

### Partie orale

À l'aide de ses épreuves et répondant aux questions des membres du jury, le candidat soutiendra et défendra la conception qu'il propose.

### Épreuve de langue vivante étrangère

L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, italien, espagnol et russe. Elle comporte

la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivi d'une conversation. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

### CONCOURS D'ÉCONOMIE DROIT ET GESTION (D1)

#### Composition sur un sujet d'ordre économique et social

##### 1 - Les fondements de l'analyse économique

Comptabilité nationale : secteurs institutionnels et fonctions, agrégats et grands équilibres internes et externes, représentation synoptique (système PERUC-F, TEE, TES).

Microéconomie : consommateur, producteur, équilibre partiel et général, théorème du bien être, bases d'économie publique, concurrence imparfaite.

Macroéconomie statique et fermée : les grandes fonctions macroéconomiques, monnaie (nature, création, comptabilisation, régulation et politique monétaire), modèle intégré de macroéconomie à prix fixes (IS-LM), éléments de macroéconomie à prix flexibles, politique économique en économie fermée.

Éléments de macroéconomie dynamique : choix intertemporel de l'agent représentatif, bases sur la théorie de la croissance et du développement, finance interne et externe.

Éléments de macroéconomie en économie ouverte : solde extérieur, contraintes de politique économique, politique du taux de change.

Éléments d'économie du travail : offre et demande de travail ; chômage involontaire, chômage d'équilibre, négociation, politique d'emploi.

##### 2 - L'économie française contemporaine

La population française : grandes évolutions (niveau et structure), population active.

Analyse descriptive de l'économie française, histoire économique récente.

L'insertion dans l'Union européenne, l'organisation institutionnelle de la monnaie.

#### Composition de droit civil

La personnalité juridique - définition - attributs de la personnalité - personnes physiques et personnes morales.

Les incapacités - les mineurs, les incapables majeurs.

Les biens.

- Droits réels et droits personnels - meubles et immeubles - la possession. Le droit de propriété : caractères, évolution. Modes d'acquisition (à l'exclusion de l'organisation et de la publicité foncière).

Les obligations.

- Source des obligations : les actes juridiques - théorie générale du contrat - l'acte juridique unilatéral, l'acte juridique collectif.

- Les faits juridiques - la responsabilité civile - la gestion d'affaires, l'enrichissement sans cause.

- Effets et sanctions des obligations simples - le paiement et les problèmes monétaires.

- Protection générale des droits du créancier.

Les obligations complexes : modalités, pluralité d'objets et de sujets.

- Transmission, modification et extinction des obligations.

Les sûretés : notions essentielles sur les sûretés réelles et sûretés personnelles.

- Le cautionnement.

- Le gage - les privilèges et les privilèges spéciaux.

- L'hypothèque conventionnelle.

L'informatique pour les métiers juridiques : banques de données juridiques, rédaction d'actes et contrats par traitement de textes.

## **Composition de droit commercial**

Les actes de commerce.

Les commerçants : définition et obligations professionnelles.

Les fonds de commerce : éléments - nature juridique - la propriété commerciale.

- Les opérations portant sur le fonds de commerce : vente - nantissement - gérance.

Les sociétés commerciales :

- Le contrat de société.

- Les sociétés de personnes (société en nom collectif - société en commandite simple) - caractères généraux - constitution - fonctionnement - dissolution.

- Les sociétés de capitaux (sociétés anonymes par actions - sociétés en commandite par actions) - caractères généraux - constitution - fonctionnement - dissolution.

- La société à responsabilité limitée - caractères généraux - constitution - fonctionnement - dissolution.

- Les groupements d'intérêt économique.

Les relations commerciales dans l'Union européenne.

## **Composition de droit public**

### **I - Droit constitutionnel**

#### **1) Théorie générale du droit constitutionnel**

a) Les éléments constitutifs et les formes de l'État

b) L'organisation du pouvoir dans l'État :

- le constitutionnalisme : la Constitution (écrite ou coutumière, rigide ou souple) et le contenu du bloc de constitutionnalité ;

- le principe de séparation des pouvoirs et son application : régimes parlementaire, présidentiel, mixte ;

- la participation des citoyens : les élections, le référendum.

#### **2) Les institutions politiques françaises**

a) L'histoire constitutionnelle française depuis 1875

b) La Constitution de la Vème République :

- les caractéristiques du régime ;

- les organes de la Vème République :

. le pouvoir exécutif : le Président de la République, le Gouvernement ;

. le Parlement : organisation, statut des parlementaires, fonctions du Parlement ;

. le Conseil constitutionnel et le contrôle de constitutionnalité ;

. les autres pouvoirs ou organes : l'autorité judiciaire, la Cour de justice de la République, le Conseil économique et social ;

- La révision de la Constitution.

### **II - Droit administratif**

#### **1) Les sources du droit administratif**

a) Les sources internes

b) Les traités internationaux

#### **2) L'organisation administrative**

a) L'administration d'État :

- l'administration centrale : le Président de la République, le Premier ministre, les ministres, l'administration consultative, les autorités administratives indépendantes ;

- l'administration d'État déconcentrée (préfet, sous-préfet), les services déconcentrés de l'État.

b) Les collectivités locales : la région, le département, la commune, les groupements de collectivités locales, le statut de Paris, Lyon,

Marseille, le contrôle administratif des collectivités locales

c) Les établissements publics

d) Les rapports entre les personnes publiques : centralisation, décentralisation et déconcentration

### 3) L'action de l'administration

a) Le principe de la légalité administrative

b) L'objet de l'action de l'administration :

- la théorie générale des services publics ;

- la police administrative.

c) La responsabilité administrative extra contractuelle :

- la responsabilité de l'administration : la responsabilité pour faute, la responsabilité sans faute ;

- la responsabilité du fonctionnaire et ses rapports avec celle de l'administration.

### 4) La justice administrative

a) Les principales juridictions administratives :

- le Conseil d'État ;

- les cours administratives d'appel ;

- les tribunaux administratifs.

b) Le partage des compétences entre les juridictions administrative et judiciaire, le tribunal des conflits.

c) Les recours contentieux : les prérogatives de l'administration, la distinction des recours contentieux, la procédure contentieuse, le recours pour excès de pouvoir, les voies de recours.

## Épreuve d'étude de cas

L'épreuve porte sur les fondements de l'organisation administrative et les notions de base de la comptabilité :

### 1 - L'organisation et la circulation de l'information au sein de l'entreprise

L'organigramme de structure de l'entreprise, les niveaux de décision

Le rôle et l'organisation des services administratifs

Les différentes catégories d'information : informations internes et informations externes, information formelle et information informelle.

Les supports de l'information :

- les moyens du traitement et de la diffusion des informations : traitements classiques, informatique ;

- les diagrammes de circulation de l'information ;

- l'information et les comportements humains dans l'entreprise ;

- les coûts et la productivité administrative.

### 2 - Notions de base de comptabilité

Les documents comptables - Leur articulation et le principe de la partie double - Bilan - Charges et produits - Résultat comptable.

### 3 - Étude et traitement d'un dossier administratif à caractère juridique

Opérations commerciales : achats, ventes, livraisons, garanties, etc..

Gestion du personnel : recrutement, formation, carrière, conditions de travail, rémunération, avantages sociaux, congés, mobilité professionnelle, licenciement, etc.

## Composition de mathématiques appliquées et statistiques

### 1 - Éléments de mathématiques

- Ensembles : opérations élémentaires : intersection, réunion, complémentarité, différence symétrique, partition.

- Applications : définition, propriétés.

- Fonctions de  $\mathbb{R}$  dans  $\mathbb{R}$  : dérivée, différentielle, représentation graphique. Recherches d'extrema, exemples simples des fonctions usuelles.

### 2 - Notions de combinatoire : permutation, arrangement, combinaison

### 3 - Statistique descriptive

- Définition d'une variable statistique : population, caractères, modalités.

- Effectifs, fréquence.

- Représentations graphiques.

- Les caractéristiques de position (mode, médiane, quantiles, moyenne) et de dispersion (variance, écart-type).

- L'analyse des séries chronologiques : méthodes simples de désaisonnalisation.

- Corrélation : covariance, coefficient de corrélation linéaire, moindres carrés simples.

### 4 - Éléments sur les probabilités

- Définition mathématique de la probabilité.

- Notion de probabilité conditionnelle, d'indépendance probabiliste.

- Théorème de Bayes - exemples d'applications simples.

- Variable aléatoire discrète : distribution de probabilité.

- Moments : espérance, variance, moments d'ordre  $n$ .
- Étude des principales distributions théoriques : loi binominale, de Poisson.
- Variable aléatoire continue - extension de la notion de moments.
- Lois usuelles continues - loi de Laplace-Gauss, loi log-normale.

### Épreuve de langue vivante étrangère

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe.

L'épreuve écrite consiste en un exercice de version d'un texte d'intérêt général, juridique, économique et/ou social. L'épreuve consiste en une version qui peut être complétée par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. Un dictionnaire bilingue est autorisé.

L'épreuve orale comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, juridique, économique et/ou social.

Cette épreuve pourra se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

### Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte contemporain à caractère juridique, économique ou social suivi de questions permettant d'apprécier :

- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à communiquer ;
- l'aptitude du candidat à dégager pour l'essentiel le sens et l'intérêt du texte et à manifester une réaction personnelle ;
- la culture du candidat et ses motivations quant aux études et à la carrière qu'il désire poursuivre.

### CONCOURS D'ÉCONOMIE ET GESTION (D2)

- option I : option économique et de gestion
- option II : option scientifique
- option III : option économique
- option IV : option technologique

### ÉPREUVE COMMUNE AUX OPTIONS I, II, III ET IV

#### Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte à caractère économique ou social suivi de questions permettant d'apprécier :

- L'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à communiquer.
- L'aptitude du candidat à dégager pour l'essentiel le sens et l'intérêt des documents à l'étude et à manifester une réaction personnelle.
- La culture du candidat et ses motivations quant à la carrière qu'il désire poursuivre.

#### Épreuves de l'option I : option économique et de gestion

##### a) Mathématiques et statistique

##### I - Ensembles et combinatoire

- Ensembles
    - Opérations élémentaires sur les parties d'un ensemble : intersection, réunion, complément, différence symétrique.
    - Inclusion, ensemble des parties, recouvrement, partition.
    - Produit cartésien d'un nombre fini d'ensembles.
  - Relations binaires
    - Définition, propriétés : réflexivité, symétrie, antisymétrie, transitivité - Relations totales et complètes.
    - Graphe d'une relation.
    - Préordre, ordre, relation d'équivalence, classes d'équivalence, ensemble-quotient - Application à la relation de préférence et aux classes d'indifférence.
    - Notions de majorant, de minorant, de plus grand élément, de plus petit élément, de borne supérieure, de borne inférieure, d'élément maximal, d'élément minimal.
  - Applications
    - Injection, surjection, bijection.
  - Combinatoire
    - Nombre d'applications d'un ensemble fini dans un autre.
    - Permutation, arrangement, combinaison.
- ##### II - Algèbre linéaire
- Structures d'espace vectoriel sur  $\mathbb{R}$ , sous-

espace vectoriel.

- Système de vecteurs : Combinaison linéaire, indépendance linéaire, base, dimension.

- Application linéaire, noyau et image d'une application linéaire. Matrice.

- Opérations sur les matrices. Transposition d'une matrice. Matrices inversibles, déterminants.

- Valeur propre d'une matrice, vecteur propre, sous-espace propre associé.

- Systèmes d'équations linéaires, écriture matricielle. Système de Cramer, résolution. Rang d'une matrice.

- Matrices triangulaires, matrices diagonales, triangularisation, diagonalisation.

- Algèbre bilinéaire sur  $\mathbb{R}$  : formes bilinéaires symétriques ; formes quadratiques associées ; définition d'un espace euclidien, produit scalaire ; orthogonalité ; norme euclidienne.

### III - Analyse mathématique

Espaces métriques : cas de  $\mathbb{R}^n$

- Distance, boules ouvertes, boules fermées, ensembles ouverts, ensembles fermés.

- Limite, continuité d'une application de  $\mathbb{R}^n$  dans  $\mathbb{R}^k$ .

Convexité dans  $\mathbb{R}^n$  : définition. Cône convexe.

Enveloppe convexe.

Suites de nombres réels. Définition.

Suites de nombres réels. Définition : limite d'une suite.

Fonctions de  $\mathbb{R}$  dans  $\mathbb{R}$  :

- Étude des fonctions numériques : dérivée, différentielle, représentation graphique.

Recherche d'extrema.

- Fonctions usuelles : linéaire, trigonométrie, logarithmique, exponentielle, puissance.

- Théorème de Rolle (sans démonstration), formule de Taylor, développements limités.

Fonctions de  $\mathbb{R}^n$  dans  $\mathbb{R}$

- Dérivées partielles, différentielle totale.

- Formule de Taylor (sans démonstration).

- Fonctions concaves, convexes, quasi-concaves.

- Fonctions implicites, théorème des fonctions implicites (sans démonstration).

- Recherche d'extrema : conditions nécessaires, conditions suffisantes.

- Recherche d'extrema sous contrainte homogène. Méthode des multiplicateurs de Lagrange.

Intégration dans  $\mathbb{R}$ .

- Intégrale de Riemann.

- Utilisation des fonctions primitives pour le calcul des intégrales.

### IV - Statistique descriptive

Analyse statistique d'une variable : tri à plat.

- Définition d'une variable statistique : population, caractères, modalités.

- Effectifs, fréquence.

- Représentations graphiques.

- Caractéristiques de position :

. cas où l'ensemble des modalités est quelconque et fini : le mode ;

. cas où l'ensemble des modalités est totalement ordonné : la médiane, les quantiles ;

. cas où l'ensemble des modalités a une structure d'espace vectoriel : la moyenne.

- Caractéristiques de dispersion dans le cas où l'ensemble des modalités est  $\mathbb{R}$  :

. étendue ;

. intervalles interquartiles ;

. variance, écart-type, coefficient de variation.

- Cas des variables chronologiques. Méthodes élémentaires de désaisonnalisation : moyenne mobile, coefficients saisonniers.

Analyse statistique de deux variables : tri croisé.

- Tableau d'effectifs, fréquences marginales et conditionnelle.

- Décomposition de la variance résiduelle. Rapport de corrélation.

- Covariance, coefficient de corrélation linéaire, ajustement linéaire par la méthode des moindres carrés.

- Coefficient de corrélation des rangs.

### V - Éléments de théorie des probabilités

Espaces probabilisés.

- Expérience aléatoire. Tribu d'événements. Système complet d'événements.

- Définition mathématique de la probabilité.

- Probabilités conditionnelles. Notation  $P_B(A)$  ou  $P(A/B)$ . Formule des probabilités totales.

Formule de Bayes.

- Indépendance en probabilité d'événements.

Variables aléatoires.

- Définition d'une variable aléatoire à valeurs réelles ou plus généralement à valeurs dans  $\mathbb{R}^n$ .

Variables aléatoires réelles discrètes.

- Loi de probabilité. Fonction de répartition  $F(X) = P(X \leq x)$ . Espérance ou moyenne.

Variables centrées.

- Variable aléatoire  $Y = g(X)$  fonction d'une variable aléatoire discrète  $X$ , où  $g$  est définie sur l'ensemble des valeurs prises par  $X$ .

- Variance, écart-type, moment d'ordre 2, variables réduites.

- Moments d'ordre  $n$ .

Vecteurs aléatoires discrets (à valeurs dans  $R_n$ ).

- Loi de probabilité d'un vecteur à valeur dans  $R_n$ . Lois marginales, lois conditionnelles. Indépendance de deux variables aléatoires réelles.

Indépendance de  $n$  variables aléatoires réelles.

- Espérance mathématique du produit de deux variables aléatoires indépendantes.

Variance d'une somme de variables aléatoires.

Covariance.

Coefficient de corrélation linéaire.

Lois discrètes usuelles.

- Loi de Bernoulli, binomiale, hypergéométrique, géométrique, de Poisson.

Variables aléatoires à densité.

- Définition d'une densité de variable aléatoire.

Exemples simples de fonctions d'une variable aléatoire, tels que  $aX + b$ ,  $X^2$ ,  $\exp X$ , etc.

- Espérance ou moyenne. Variables centrées.

- Variance, écart-type. Moment d'ordre 2.

Variables réduites.

- Moment d'ordre  $n$ .

- Lois définies par une densité usuelle : loi uniforme, exponentielle, normale (ou de Laplace-Gauss).

- Graphes des lois de Student, des lois du Khi-deux (sans démonstration).

Estimation.

- Échantillonnage. Estimateur. Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance d'une moyenne, d'une proportion, d'une variance.

### **b) Analyse économique générale**

- Les concepts fondamentaux de l'analyse économique : besoins et économicité, production, consommation, épargne, investissement, capital. Flux et stocks.

- Les agents économiques et les descriptions possibles de leur activité : structurelle, fonctionnelle. Les modélisations microéconomique et macroéconomique et leur complémentarité.

- Le système de représentation de la comptabilité nationale, sa valeur, ses limites. Les agrégats

de la comptabilité nationale. Notions sur les comptes satellites.

- L'analyse d'un marché : l'offre et la demande. Applications simples : changements de goûts, progrès techniques, taxes, contraintes diverses sur les échanges.

- L'environnement de concurrence pure sur des marchés parfaits : caractérisation et signification. Équilibre général, équilibre partiel.

- Le modèle du consommateur : relation de préférence et fonction d'utilité. Caractérisation de l'équilibre du consommateur en équilibre général.

- Le modèle du producteur : concept de fonction de production. Caractérisation de l'équilibre du producteur en équilibre général. Principales spécifications de la fonction de production.

- Les équations de l'équilibre général de marché. Loi de Walras.

- Concept d'optimum parétien. Correspondance entre équilibre de marché et optimum parétien.

- Notions essentielles sur l'économie de bien-être. Tarification au coût marginal.

- Bien collectifs, effets externes.

- Modèles simples du monopole, du monopole discriminant, de la concurrence monopolistique, de l'oligopole.

- Logiques et limites de l'intervention de l'État dans l'Économie.

- Notions essentielles sur l'analyse macroéconomique : Équilibre classique, équilibre keynésien.

- La monnaie et le crédit. Fonction et formes de la monnaie. La demande de monnaie et les différents types d'encaisse. Taux d'intérêt et marché du crédit. Les institutions financières et leurs opérations.

### **c) Épreuve à option : à dominante gestion**

Étude de cas portant sur l'option à dominante gestion

Notions fondamentales

Les principes comptables.

Méthodologie comptable : la comptabilité en partie double ; le jeu des comptes ; le bilan ; les charges et les produits ; le résultat comptable. Cadre conceptuel et normalisation.

Les opérations de fin d'exercice : inventaire, bilan, compte de résultat.

Documents d'analyse des résultats et des flux.

Notions sur le calcul des coûts

L'analyse des charges d'exploitation : charges directes et indirectes ; charges d'activité et charges de structure.

Les méthodes de calcul des coûts : coûts complets (méthode des centres d'analyse et des coûts à base d'activité).

Éléments d'optimisation pour la gestion d'entreprise.

Gestion financière

Analyse de la rentabilité et de la structure financière.

Notion d'actualisation et critères de choix des investissements.

Notions de valeur de l'entreprise.

Théorie des organisations économiques.

La nature des organisations économiques : institutions, coûts de transaction, droits de propriété, relation d'agence.

Choix stratégiques et éléments d'économie industrielle.

Notions élémentaires sur les systèmes d'information.

Incitations, motivations, culture d'entreprise.

Notions d'efficacité interne de l'entreprise.

**d) Épreuve à option : à dominante économique**

**Histoire économique et sociale des principaux pays industrialisés au XX<sup>ème</sup> siècle**

- Histoire économique, démographique et sociale des nations européennes et des États-Unis d'Amérique de la Première à la Seconde Guerre mondiale.

- Développement économique, démographie, inégalités et chômage, en Allemagne, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, au Japon et en URSS de la Seconde Guerre mondiale au début des années quatre-vingts.

- Les limites de l'État-Providence et des politiques sociales.

**Histoire économique du Tiers-Monde et des pays de l'Est**

- La différenciation du développement et l'éclatement de la notion de Tiers-Monde : émergence des NPI, persistance de la sous-industrialisation et de la pauvreté dans les pays les plus pauvres. Les modifications de l'ordre des revenus nationaux par tête selon le mode de calcul retenu.

- Les évolutions successives et contrastées des termes de l'échange.

- Les limites du développement des systèmes économiques centralisés de l'Est. Le rôle du Comecon.

- L'éclatement de l'URSS. La transition vers l'économie de marché de la Russie, des principaux pays de l'ex-URSS et des pays d'Europe centrale et orientale.

- Évolution de l'économie chinoise depuis la mort de Mao Tsé-Toung.

**Évolution de l'économie internationale : mondialisation et régionalisation**

- Histoire des Communautés européennes de 1950 à l'acte unique : politique tarifaire, politique énergétique, politique technologique, politique de la concurrence, liberté d'établissement, politique agricole commune, politique des changes et systèmes monétaire européen. L'élargissement du cercle des pays-membres. La recherche d'un ordre monétaire européen de 1970 au début des années quatre-vingts.

- La recherche d'un nouvel ordre économique international. Les zones économiques régionales et l'évolution de l'économie internationale. L'accord de libre-échange nord-américain.

- L'évolution du partage international du travail.

- Les marchés internationaux de produits agricoles et des matières premières. Le cas du marché pétrolier. L'émergence de l'OPEP : portée et limites.

## ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

**Analyse monétaire et/ou politique économique**

- Les développements de l'analyse économique au XX<sup>ème</sup> siècle : notions simples sur la prise en compte du temps, de l'incertitude et de l'information.

- Les comportements de consommation et d'épargne des ménages. Structure de l'épargne des ménages : modèles d'encaisse monétaire, choix des placements financiers. L'offre de travail.

- Les comportements de production et la demande de facteurs : demande de travail et investissement.

- Fonctions et formes de la monnaie. Les institutions monétaires et financières. Offre et

demande de monnaie. La monnaie dans l'équilibre général de marché.

- Fonctionnement et spécificités du marché du travail : les théories de l'emploi et du salaire.

- L'équilibre global de l'économie. Modèles IS-LM à prix fixes et à prix flexibles. Régime keynésien et effets multiplicateurs. Régime classique et dichotomie réel/monétaire. Le rôle des anticipations et l'arbitrage inflation/chômage.

- Modèles simples de cycles économiques.

- L'extérieur : Balance commerciale, balance des paiements. Les déterminants des échanges commerciaux et la parité des pouvoirs d'achat. Les déterminants des mouvements de capitaux et la parité des taux d'intérêt. L'évolution du système monétaire international, les différents régimes de change et l'équilibre global d'une économie ouverte. Notion de zone monétaire.

- Les fonctions de la politique économique (maintien du niveau d'activité ; affectation optimale des ressources ; répartition du bien-être et des richesses) et leur mise en œuvre. Politique économique et contrainte de l'équilibre externe.

- Fondements théoriques de l'intégration économique et monétaire. Application à l'économie de l'Europe.

## ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION

### Option I : option économique et de gestion

#### Langue vivante étrangère

L'épreuve de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe.

L'épreuve orale comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou social. Cette épreuve pourra se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

#### Interrogation d'analyse économique

L'interrogation porte sur l'intégralité du programme des épreuves écrites d'analyse économique générale et d'analyse monétaire et/ou

politique économique.

Les candidats devront, en outre, être capables de replacer les principales théories dans le cadre général de l'histoire de la pensée économique et d'illustrer ces théories par des exemples puisés dans les faits économiques contemporains.

#### Option II : option scientifique

Le programme des épreuves correspond à celui de l'option scientifique du concours d'admission à l'École des hautes études commerciales (HEC).

#### Option III : Option économique

Le programme des épreuves correspond à celui de l'option économique du concours d'admission à l'École des hautes études commerciales (HEC).

#### Option IV : Option technologique

Le programme des épreuves correspond à celui de l'option technologique du concours d'admission à l'École des hautes études commerciales (HEC).

## CONCOURS DE SCIENCES SOCIALES

Le programme est le même que celui des classes préparatoires de lettres et sciences sociales première et seconde année.

### Épreuve de langue vivante étrangère

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère, porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais, russe.

L'épreuve écrite consiste en un exercice de version d'un texte d'intérêt général, économique et/ou sociologique qui peut être complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou sociologique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

**CONCOURS DE LANGUES ÉTRANGÈRES : ANGLAIS**

Le programme des épreuves écrites est le même que celui des classes préparatoires de lettres première et seconde année de l'ENS de lettres et sciences humaines.

Pour les épreuves "version de langue anglaise" et "thème en langue anglaise" l'usage d'un dictionnaire est interdit.

**ÉPREUVES ORALES****Épreuve de langue vivante étrangère**

L'épreuve orale "explication d'un texte de

deuxième langue", porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.

Épreuve de civilisation portant sur un document en langue anglaise suivie d'un entretien.

Le programme est renouvelable tous les deux ans et publié au B.O.

L'entretien permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

**ÉCOLE NORMALE  
SUPÉRIEURE DE CACHAN**NOR : MENR0102864A  
RLR : 441-0dARRÊTÉ DU 7-1-2002  
JO DU 6-2-2002MEN  
DR A2**P**rogramme des concours  
d'admission en troisième année

Vu D. n° 85-789 du 24-7-1985 ; D. n° 87-698 du 26-8-1987 ; A. du 10-10-2001 ; avis du CNESES du 24-9-2001

**Article 1** - Le programme des épreuves des concours d'admission en troisième année à l'École normale supérieure de Cachan est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2** - L'arrêté du 4 novembre 1998 modifié fixant le programme d'admission en troisième année à l'École normale supérieure de Cachan est abrogé.

**Article 3** - La directrice de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Par empêchement de la directrice de la recherche,

Le professeur des universités

Jean-François MELA

**A**nnexe**CONCOURS DE MATHÉMATIQUES  
DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT  
DE MATHÉMATIQUES**

Le concours d'admission à l'ENS de Cachan en

troisième année comporte deux épreuves de mathématiques. L'épreuve écrite de mathématiques I porte sur le programme de mathématiques générales, l'épreuve écrite de mathématiques II sur celui de mathématiques appliquées. La seconde épreuve comprendra deux sujets au choix, l'un sur le programme de l'option analyse numérique l'autre sur le programme de l'option probabilités et statistique.

**Programme de mathématiques  
générales****I - Topologie**

1) Espaces topologiques, espaces séparés, espaces compacts, espaces localement compacts. Espaces connexes. Composantes connexes. Topologie de  $\mathbf{R}$ . Limites. Applications continues, homéomorphismes. Applications continues définies sur un espace compact. Produits d'espaces topologiques en nombre fini. Espaces métriques, suites. Applications uniformément continues. Suites de Cauchy, espaces complets, complétés d'un espace métrique. Théorème du point fixe. Norme de la convergence uniforme. Espace vectoriel normé, espace de Banach, espace dual. Norme d'une application linéaire continue. Espace de Hilbert. Familles orthonormées. Bases Hilbertiennes. Égalité de Bessel-Parseval. Projection orthogonale. Meilleure approximation dans un espace de Hilbert. Compacité faible de la boule unité, opérateurs compacts.

- 2) Continuité des fonctions d'une ou plusieurs variables à valeurs dans  $\mathbf{R}^n$ . Propriétés des fonctions continues sur un compact, sur un connexe. Homéomorphismes d'un intervalle de  $\mathbf{R}$ . Fonctions réciproques. Fonctions monotones.
- 3) Fonctions convexes d'une variable, inégalités de convexité.

## II - Calcul différentiel

1) Fonctions réelles d'une variable réelle, dérivée en un point, dérivée à gauche, à droite. Dérivées d'ordre supérieur, dérivée n-ième du produit de deux fonctions. Théorème de Rolle, théorème des accroissements finis. Formules de Taylor : différentes formes du reste (reste de Lagrange, reste de Young, reste sous forme intégrale). Comparaison des fonctions au voisinage d'un point. Développements limités, développements asymptotiques. Notation  $o$  et  $O$  de Landau.

2) Fonctions vectorielles d'une variable réelle : dérivation, théorèmes des accroissements finis, formules de Taylor.

3) Différentielle d'une application d'un espace de Banach dans un autre. Théorème des fonctions composées : exemples des applications multilinéaires. Applications de  $\mathbf{R}^n$  dans  $\mathbf{R}^p$  : dérivées partielles, matrice jacobienne. Application au problème du changement de variables.

Classe  $C^1$  des fonctions continûment différentiables sur un ouvert, sa caractérisation en termes de dérivées partielles.

4) Classe  $C^k$  des applications  $k$  fois continûment différentiables sur un ouvert. Dérivées partielles d'ordre supérieur : interversion de l'ordre des dérivations. Formules des accroissements finis, formule de Taylor.

5) Fonctions implicites, existence, continuité, différentiation. Théorème d'inversion locale.

6) Fonctions de plusieurs variables réelles à valeur dans  $\mathbf{R}$  : convexité, extremum local.

## III - Calcul intégral

1) Tribus, mesures positives, mesures de Lebesgue : applications mesurables, intégrables.

2) Convergence dominée. Théorèmes de convergence des intégrales dépendant d'un paramètre.

3) Mesure produit, théorème de Fubini.

4) Espaces  $L^p$ .

5) Changements de variables dans  $\mathbf{R}^n$ .

6) Méthodes de calcul approché d'intégrales.

## IV - Séries

1) Séries à termes réels ou complexes : convergence, somme. Cas des séries à termes positifs : comparaison de deux séries, comparaison d'une série et d'une intégrale. Convergence absolue. Produit de deux séries absolument convergentes. Convergence commutative. Séries doubles, produits infinis. Séries vectorielles (dans un espace de Banach). Convergence normale. Calcul approché de la somme d'une série.

2) Suites et séries de fonctions numériques, convergences simples, convergence uniforme, convergence normale d'une série ; application à l'étude de la continuité de la dérivabilité, de l'intégrabilité d'une fonction définie par une suite ou une série.

3) Séries entières. Rayon de convergence. Somme du produit de deux séries entières. Convergence uniforme, continuité. Fonctions holomorphes.

4) Série de Taylor, développement de fonctions en séries entières.

5) Développement en série entière des fonctions usuelles. Fonctions exponentielles complexes.

6) Séries de Fourier. Coefficients et série de Fourier d'une fonction. Théorème de Dirichlet. Convergence normale de la série de Fourier d'une fonction continue de classe  $C^1$  par morceaux. Théorie  $L^2$  des séries de Fourier.

## V - Équations différentielles

1) Théorèmes fondamentaux (existence de solutions maximales, prolongement, dépendance des conditions initiales et des paramètres).

2) Théorie géométrique : flot, stabilité des points fixes.

3) Équations linéaires. Cas des coefficients constants.

## VI - Analyse fonctionnelle et distributions

1) Topologie définie par une famille de seminormes. Espaces de Fréchet. Espaces de Banach, dual topologique.

2) Théorèmes de Banach-Steinhaus. Théorèmes du graphe fermé.

3) Théorèmes de Hahn-Banach. Critères de densité

- 4) Régularisation des fonctions, partitions  $C^*$  de l'unité.
- 5) Distributions : ordre, support, distributions à support compact, à support ponctuel, localisation.
- 6) Multiplication par une fonction  $C^*$ .
- 7) Dérivation des distributions. Formules de Stokes-Ostrogradski et Green.
- 8) Produit tensoriel de distributions.
- 9) Produit de convolution des distributions
- 10) Transformation de Fourier, espaces  $S$  et  $S'$  de Schwartz.
- 11) Formulation variationnelle : problème de Dirichlet pour le laplacien, théorème de Lax-Milgram

### VII - Algèbre générale

- 1) Vocabulaire de la théorie des ensembles. Produits de deux ensembles. Applications d'un ensemble dans un ensemble. Composition des applications. Restriction, application réciproque. Image, image réciproque. Applications injectives, surjectives, bijectives. Permutations d'un ensemble. Relations d'ordre. Relations d'équivalence. Ensemble  $N$  des entiers naturels. Cardinal d'un ensemble fini ou dénombrable. Nombre de parties de cardinal fini dans un ensemble de cardinal  $n$ .
- 2) Groupes. Homomorphismes de groupes. Sous-groupes. Classes d'équivalence modulo un groupe. Sous-groupes distingués : groupes quotients. Sous-groupe engendré par une partie. Groupes monogènes. Ordre d'un élément. Opération d'un groupe sur un ensemble : orbites, stabilisateurs. Groupes abéliens. Groupe symétrique : décomposition en cycles : signature d'une permutation ; groupe alterné.
- 3) Anneaux. Homomorphisme d'anneaux. Sous-anneaux. Anneaux commutatifs ; formule du binôme. Divisibilité dans les anneaux commutatifs intègres : éléments irréductible : éléments associés. Anneaux factoriels : plus grand diviseur commun, plus petit multiple commun. Anneaux principaux ; théorème de Bezout. Anneaux euclidiens : algorithme du calcul du plus grand diviseur commun dans un anneau euclidien. Anneaux  $Z$  des entiers relatifs, division euclidienne,  $Z/nZ$ , indicateur d'Euler, bases de numération. Algèbre sur un anneau commutatif. Algèbre des polynômes à une ou

plusieurs indéterminées sur un anneau commutatif intègre. Algèbre des fonctions polynomiales. Expression d'un polynôme symétrique à l'aide des polynômes symétriques élémentaires ; formule de Newton. Racines d'un polynôme à une indéterminée, multiplicité, relations entre coefficients et racines.

- 4) Théorie des corps. Corps (commutatifs), sous-corps, corps premier, caractéristique. Corps des fractions d'un anneau commutatif intègre. Corps des fractions rationnelles à une indéterminée, sur un corps (commutatif). Décomposition d'une fraction rationnelle en éléments simples. Corps de rupture d'un polynôme irréductible. Corps de décomposition d'un polynôme. Extension algébrique. Éléments algébriques sur un corps. Corps finis. Corps  $Q$  des nombres rationnels. Corps  $R$  des nombres réels. Corps  $C$  des nombres complexes. Théorème de d'Alembert-Gauss.

### VIII - Algèbre linéaire et bilinéaire

- 1) Espaces vectoriels. Sous-espaces vectoriels. Applications linéaires, image, noyau. Somme de sous-espaces vectoriels, somme directe.
- 2) Espaces vectoriels de dimension finie. Bases, dimension. Supplémentaires d'un sous-espace, rang d'une application linéaire. Théorème du rang. Espace dual, espace bidual : transposée d'une application linéaire : orthogonalité. Base duale. Rang de la transposée. Isomorphisme entre un espace et son bidual. Matrices : opérations sur les matrices. Matrice d'un endomorphisme relativement à une base : changement de base. Rang d'une matrice, rang de sa transposée. Déterminant d'une matrice et d'un endomorphisme. Matrice des cofacteurs. Trace d'une matrice et d'un endomorphisme. Résolution d'un système d'équations linéaires : rang du système, compatibilité, formules de Cramer. Réduction d'un endomorphisme : polynôme minimal et caractéristique d'un endomorphisme. Diagonalisation, trigonalisation. Théorème de Cayley-Hamilton.
- 3) Algèbre bilinéaire. Généralités sur les formes bilinéaires symétriques sur un espace vectoriel de dimension finie (la caractéristique du corps étant supposée différente de 2) : rang, signature, théorème de Sylvester, orthogonalité, matrice relativement à une base et changement

de base, discriminant. Existence d'une base orthogonale. Classification des formes quadratiques sur  $\mathbf{R}$  et  $\mathbf{C}$ . Espaces vectoriels euclidiens. Produit scalaire, inégalités de Cauchy-Schwartz, norme euclidienne. Adjoint d'un endomorphisme. Groupe orthogonal : description des éléments et dimensions 2 et 3. Réduction des endomorphismes orthogonaux et symétriques. Espaces vectoriels hermitiens. Produit hermitien, norme hermitienne. Adjoint d'un endomorphisme. Groupe unitaire. Réduction des endomorphismes normaux.

### **IX - Géométrie**

Géométrie affine. Espaces affines et espace vectoriel associés de dimension finie. Barycentres. Repères affines. Applications affines. Sous-espaces affines. Equations d'un espace affine. Groupe affine. Groupe des homothéties-translations. Géométrie affine euclidienne plane. Notion d'angle. Coordonnées polaires. Similitudes. Géométrie affine euclidienne en dimension trois. Coordonnées cylindriques et sphériques. Déplacement, rotation, vissage. Décomposition d'une isométrie en produit de symétries par rapport à ces similitudes. Géométrie différentielle. Notions sur les variétés différentiables et riemanniennes. Formule de Green sur un ouvert régulier de  $\mathbf{R}^n$ .

### **Programme de mathématiques appliquées**

#### **Option analyse numérique**

Ce programme comprend en plus du programme de mathématiques générales les compléments suivants.

- 1) Résolutions de systèmes linéaires. Méthodes directes : Gauss, Choleski, Givens, Householder, de décompositions LU et QR. Méthodes itératives : Jacobi, Gauss-Seidel, relaxation par points et par blocs, gradient conjugué (avec préconditionnement). Méthodes de calcul de valeur propres (Jacobi ou L.R. Choleski).
- 2) Optimisation dans  $\mathbf{R}^n$  : Conditions d'extrémalité, cas convexe et différentiable ; algorithmes : méthodes de gradient, méthode de Newton. multiplicateur de Lagrange, problèmes avec contraintes. Introduction à la programmation non linéaire.

3) Approximation variationnelle des problèmes elliptiques : théorie abstraite, Méthode des éléments finis : éléments de Lagrange (éléments  $P_1, P_2, Q_1, Q_2$ , etc.), éléments d'Hermitte. Calcul d'erreur : Ordre de convergence, approximation dans les espaces de Sobolev, intégration numérique.

4) Méthodes numériques pour la résolution des équations différentielles : estimation de l'erreur, stabilité, ordre, convergence.

Méthodes de type Runge-Kutta à plusieurs pas.  
5) Méthodes classiques de différences finies pour les équations hyperboliques : consistance, stabilité, ordre, convergence.

#### **Option probabilités et statistique**

Ce programme comprend en plus du programme de mathématiques générales les compléments suivants.

#### **Probabilités**

- 1) Notions de base : espaces de probabilité (discrets et non discrets), vecteurs et variables aléatoires, lois jointes et lois marginales, théorèmes de prolongement de Kolmogorov, inégalités classiques, usage des moments, des fonctions caractéristiques et des fonctions génératrices, convergences (en moyenne d'ordre  $p$ , presque sûre, en probabilité, en loi).
- 2) Indépendance : tribus indépendantes, variables aléatoires indépendantes, loi du zéro-un, Borel-Cantelli, inégalités de Kolmogorov et de Paley-Zygmund, séries de variables aléatoires indépendantes (séries de Rademacher, cas des variables aléatoires symétriques, cas des variables aléatoires positives, théorème des trois séries), loi forte des grands nombres, théorème limite central, récurrence et transience des marches aléatoires sur  $\mathbf{Z}^n$ .
- 3) Conditionnement et martingales : espérance conditionnelle, probabilité conditionnelle, martingales bornées dans  $L^2$  sous martingales et surmartingales, convergence p.s. des martingales (équité-intégrabilité), convergence dans  $L^2$ , dans  $L^p$ , temps d'arrêt.
- 4) Théorie ergodique : transformations préservant la mesure, ergodiques, mélangeantes, théorie  $L^2$  ; théorème de Birkoff.
- 5) Processus stationnaires à l'ordre deux, vecteurs et processus gaussiens. Matrice de covariance. Théorème limite central pour des

vecteurs aléatoires dans  $\mathbf{R}^n$ . Loi du Chi 2. Processus gaussiens stationnaires. Problème de la prédiction.

6) Mouvement brownien, série de Fourier Wiener et série de Franklin-Wiener ; étude locale ; loi du logarithme itéré. Processus de Poisson.

7) Chaîne de Markov à un nombre fini ou une infinité dénombrable d'états, marches aléatoires, probabilités stationnaires, fonctions harmoniques, temps de retour, récurrence et transience.

### Statistique

1) Vraisemblance, modèle exponentiel.

2) Estimation : Estimateur bayésien, estimateur du maximum de vraisemblance, Inégalités de Cramer-Rao, Information de Fisher, consistance.

3) Tests : erreur de première et seconde espèces, régions de confiance. Hypothèses simples et Lemme de Neyman-Pearson.

4) Principe d'invariance, application aux tests classiques.

5) Analyse en composantes principales. Régression.

### Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général ou scientifique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### Langue vivante étrangère

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

### CONCOURS D'INFORMATIQUE DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT INFORMATIQUE

Les épreuves d'informatique à l'admissibilité se différencient comme suit :

- L'épreuve informatique I traite de problèmes d'algorithmique et de programmation. Elle porte principalement sur les parties A, B et C exposées ci-dessous.

- L'épreuve informatique II traite essentiellement des fondements théoriques de l'informatique et se fonde sur les parties C, D et E.

On suppose de la part des candidats la connaissance d'un langage impératif (par exemple Pascal) et d'un langage fonctionnel (par exemple Lisp).

Le programme de mathématiques requis est celui des classes préparatoires scientifiques, -série MP et MP\*.

### À - Architecture des machines et systèmes d'exploitation

#### 1 - Circuits logiques

Portes logiques, algèbre de Boole.

Circuits combinatoires : décodeurs, multiplexeurs, comparateurs. Circuits de calcul : décaleur, demi-additionneur, additionneur. Structure d'une unité arithmétique et logique.

Circuits à mémoire : bascules RS, bascule D. Structure d'une mémoire. Structure d'un ordinateur.

#### 2 - Microprogrammation

Architecture d'une micromachine, chemin des données, structure et exécution des micro-instructions, interprétation du langage machine.

#### 3 - Interruptions et entrées-sorties

Commutations de contexte, interruptions : niveaux et traitements.

Structure des bus, principe des entrées-sorties.

#### 4 - Processus

État d'un processus, représentation interne d'un processus par un bloc de contrôle.

Modèles de représentation des processus :

graphes et automates finis.

Interactions de processus, problème du blocage : conditions nécessaires de blocage, méthodes de prévention, algorithme de détection, méthode d'évitement : algorithme du banquier. Synchronisation de processus : problème de l'exclusion mutuelle, solutions logicielles.

Sémaphores, utilisation des sémaphores pour résoudre des problèmes classiques de synchronisation : le problème de l'exclusion mutuelle, le problème du producteur et du consommateur, le problème du lecteur et du rédacteur.

### 5 - Gestion de la mémoire centrale et ordonnancement de l'unité centrale

Principe de l'allocation contiguë, systèmes à partitions fixes ou variables.

Principe de l'allocation non contiguë, organisation matérielle des systèmes paginés et des systèmes segmentés, principaux algorithmes de pagination.

Ordonnanceurs, principaux algorithmes d'ordonnement de l'unité centrale.

### 6 - Gestion de la mémoire secondaire

Description des disques, algorithmes d'ordonnement du disque.

Structure logique des fichiers, modes d'accès, allocation contiguë ou non contiguë, principales méthodes d'organisation des répertoires.

## B - Algorithmique et structures de données

### 1 - Algorithmes

Notion d'algorithme, complexité d'un algorithme au sens du nombre d'opérations, exemples de calculs de complexité.

### 2 - Structures de données classiques et algorithmes élémentaires

Listes, ensembles, arbres, graphes et leurs implantations.

Méthodes de parcours des arbres et des graphes : parcours en profondeur et en largeur. Fermeture transitive, recherche des composantes connexes d'un graphe.

Arbres de recouvrement minimum d'un graphe, complexité.

### 3 - Algorithmes de recherche

Recherche séquentielle, recherche dichotomique, arbres binaires de recherche : analyse du nombre de comparaisons.

Arbres AVL : adjonction et suppression, rééquilibrage.

Principe des méthodes de hachage, résolution des collisions par chaînage : chaînage séparé, hachage coalescent ; résolution des collisions par calcul : hachage linéaire et double hachage.

### 4 - Algorithmes de tri

Tri par sélection, tri par insertion, tri rapide, tri par tas.

Complexité des algorithmes de tri : optimalité de la borne en  $O(n \log_2 n)$  pour les tris par comparaison.

## C - Théorie des langages et compilation

### 1 - Langages

Structure de monoïde, monoïde libre, mots sur un alphabet, équations sur les mots.

Langages, systèmes de réécriture, grammaires et classification de Chomsky.

### 2 - Langages rationnels

Expressions rationnelles et langages rationnels. Automates finis et langages reconnaissables, lemme de l'étoile et théorème de Kleene.

Automates finis non déterministes, algorithme de détermination.

Algorithme de minimisation d'un automate fini.

Propriétés de fermeture de la famille des langages rationnels.

### 3 - Langages algébriques

Grammaires algébriques (ou non contextuelles), arbres de dérivation, simplification des grammaires algébriques, forme normale de Greibach.

Automates à piles et langages algébriques, lemme d'itération.

Propriétés de fermeture de la famille des langages algébriques.

### 4 - Analyse lexicale et analyse syntaxique

Rôle de l'analyse lexicale, spécification et reconnaissance des unités lexicales, utilisation d'automates finis déterministes pour l'analyse lexicale.

Rôle de l'analyse syntaxique, utilisation d'une grammaire pour l'analyse syntaxique.

Analyse descendante, analyse par descente récursive, grammaires LL(k).

Analyse ascendante, décalage et réduction,

grammaires LR(k).

### 5 - Compilation

Méthodes de traduction, contrôle de type, environnement d'exécution et production de code à partir de graphes acycliques.

## D - Calculabilité

### 1 - Fonctions récursives, machines de Turing et lambda-calcul

Ensembles partiellement ordonnés, treillis, fonctions monotones, fonctions continues, opérateur de point fixe.

Machines de Turing déterministes et non déterministes, machines à registres, langages récursifs et récursivement énumérables.

Fonctions calculables par une machine de Turing, fonctions récursives et primitives récursives.

Lambda-calcul, bêta-conversion, théorème de Church-Rosser, représentation des fonctions récursives, équivalence avec le modèle des machines de Turing, théorèmes de point fixe.

### 2 - Décidabilité

Langages et problèmes indécidables : exemple du problème de l'arrêt d'une machine de Turing. Techniques de réduction.

Propriétés de décidabilité des langages rationnels et algébriques.

### 3 - NP-complétude

Problèmes polynomiaux, définition de la classe P.

Transformations polynomiales, problèmes polynomialement équivalents.

Complexité des machines de Turing non déterministes, définition de la classe NP.

Problèmes NP-complets, théorème de Cook, autres exemples de problèmes NP-complets.

## E - Sémantique et logique

### 1 - Logique

Formules logiques, interprétation d'une formule, validité d'une formule, notion de modèle. Classification des formules logiques, calcul propositionnel et calcul des prédicats du premier ordre. Théorèmes de complétude, de compacité et de finitude.

Formes normales prénexe, conjonctive et disjonctive, théorème de Herbrand.

Déduction naturelle, méthode de résolution et

algorithme d'unification.

Éléments de programmation logique.

### 2 - Sémantique

Description sémantique des programmes : sémantique dénotationnelle.

Interprétation des programmes par plus petit point fixe, théorème du point fixe de Knaster-Tarski.

### 3 - Vérification de programmes

Logique de Hoare et preuves de programmes par assertions. Transformations de programme et preuves de correction.

## Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

## Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général ou scientifique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

## Langue vivante étrangère

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

## CONCOURS DE PHYSIQUE DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE

### Sciences physiques

L'épreuve de sciences physiques comprend un

sujet de physique et un sujet de chimie.

Le programme de l'épreuve de physique réunit le contenu des programmes de physique des classes préparatoires PCSI et PC : le programme de l'épreuve de chimie est le programme de chimie des classes PCSI (option PC pour la 1ère année).

Ces deux épreuves pourront comporter des questions axées sur les connaissances d'ordre expérimental abordées en cours et en TP-cours des programmes de ces classes.

### Physique

Le programme de l'épreuve réunit les programmes de licence et maîtrise de physique.

### Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### Interrogation de physique

Cette interrogation portera sur le programme de physique des épreuves écrites. Elle a pour but d'apprécier non seulement les connaissances du candidat, mais aussi ses aptitudes à faire un raisonnement scientifique aussi bien sur des sujets théoriques que sur des protocoles expérimentaux.

La partie entretien permet d'apprécier la culture, les motivations et le projet de carrière du candidat par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### Manipulation de physique

Les candidats doivent faire la preuve de leur aptitude à conduire, interpréter et critiquer une manipulation sur un sujet de physique. Les sujets proposés sont en adéquation avec les programmes des épreuves écrites. Ils portent sur la mise en oeuvre d'expériences de base ;

celles-ci ont pour but de mettre en évidence et de mesurer des phénomènes physiques dans le domaine de l'optique, l'électricité, la mécanique, les échanges thermiques...

### Langue vivante étrangère

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

### CONCOURS DE GÉNIE DES PROCÉDÉS PHYSICO-CHIMIQUES DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT DE CHIMIE

#### Physique et chimie

L'épreuve de physique et chimie comprend un sujet de physique et un sujet de chimie.

Le programme de l'épreuve de physique réunit le contenu des programmes de physique des classes préparatoires PCSI et PC ; le programme de l'épreuve de chimie réunit le contenu des programmes de chimie des classes PCSI (option PSI pour la 1ère année) et PSI.

Ces deux épreuves pourront comporter des questions axées sur les connaissances d'ordre expérimental abordées en cours et en TP-cours des programmes de ces classes.

#### Génie des procédés

L'épreuve de génie des procédés porte sur un procédé industriel de transformation de la matière qui peut comporter des réactions chimiques, des transferts de matière et de chaleur, des circulations de fluides et de solides. Sa résolution pourra faire appel :

- à une approche systémique combinant plusieurs échelles de dimensions et de temps et susceptible de prendre en compte des couplages entre les processus de transport et les transformations physico-chimiques de la matière. L'approche repose sur l'écriture de bilans macroscopiques de matière, de quantité de mouvement, d'énergie, et de populations ; elle s'appuie utilement sur la dimensionnalité des phénomènes et les paramètres adimensionnels ;
- à la notion d'opérations unitaires et à leur combinaison pour décrire les différentes séquences d'un procédé physico-chimique faisant

intervenir une ou plusieurs phases, gazeuses, liquides ou solides, éventuellement des solides divisés ou de la matière complexe (gel, mousse ...);

- à des notions d'automatique pour la commande et le contrôle des procédés.

Cette épreuve pourra comporter des questions axées sur des connaissances d'ordre technologique et notamment des éléments de la technologie des réacteurs et des séparateurs ainsi que sur les méthodes de mesure qui entrent dans la commande et le contrôle du procédé. Elle devra permettre de vérifier la maîtrise des méthodes d'analyse numérique de base.

### Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### Interrogation en génie des procédés suivie d'un entretien

Cette interrogation portera sur le programme de l'épreuve B, génie des procédés.

La partie entretien permet d'apprécier la culture, les motivations et le projet de carrière du candidat par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### Interrogation d'analyse d'un procédé

L'épreuve prend appui sur le même programme que celui de l'épreuve B, génie des procédés. Elle propose d'analyser un procédé courant relevant du génie de la réaction chimique, de la séparation ou de la formulation. Elle pourra s'appuyer utilement sur l'expérience acquise par un candidat lors d'un stage en milieu industriel. L'utilisation de moyens informatiques, de type tableur, pourra être nécessaire pour une partie de l'épreuve, par exemple pour résoudre des bilans de matière et d'énergie.

### Langue vivante étrangère

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve pourra se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

## CONCOURS DE CHIMIE DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT CHIMIE

### Chimie physique

- 1) Mécanique quantique
  - Axiomatique et formalisme ;
  - Étude des mouvements simples d'une particule ;
  - Particule dans un puits de potentiel ;
  - Rotateur plan, rotateur spatial ;
  - Oscillateur harmonique ;
  - Atome d'hydrogène .
- 2) Liaisons chimiques  
Modèle de Lewis, liaisons de valence, théorie des orbitales moléculaires, théorie des bandes.
- 3) Spectroscopies
  - Interaction rayonnement-matière : absorption, émission, diffusion ;
  - Moment de transition ; règles de sélection ;
  - Spectroscopie atomique : niveaux d'énergie d'un atome à un ou plusieurs électrons... Action d'un champ magnétique ;
  - Spectroscopie moléculaire : spectres de rotation, de vibration ; transitions électroniques ;
  - Spectroscopies de résonance : RMN ; RPE.
- 4) Notions de cristallographie : cristallographie géométrique ; diffraction des rayons X et des électrons : loi de Bragg.
- 5) Thermodynamique des systèmes non réactifs
  - 1er principe ;
  - 2ème principe, Entropie, Potentiel thermodynamique ;
  - Gaz parfait, gaz réel. Transformations réversibles ;
  - Changement d'état des corps purs. Solutions idéales, solutions réelles ;
  - Diagrammes de phases.
- 6) Thermodynamique chimique : potentiel chimique, équilibres.
- 7) Cinétique chimique. Catalyse.
- 8) Electrochimie : phénomènes aux électrodes

et physico-chimie des solutions  
9) Photochimie : production et désactivation des états excités.

### **Chimie moléculaire**

#### **B1 Chimie inorganique**

- 1) Structure électronique de l'atome, classification périodique, évolution des propriétés dans la classification périodique.
- 2) La molécule : structure électronique, liaisons, groupe ponctuel de symétrie.
- 3) Le solide cristallin : ionique, métallique, moléculaire et covalent.
- 4) Méthodes d'étude du solide cristallin.
- 5) Les grandes familles : le bloc s, le bloc p, le bloc d.
- 6) Les complexes des métaux de transition et de leurs ions.

L'accent sera mis sur l'importance de la structure électronique de l'élément, de la molécule et du solide dans l'étude des propriétés chimiques et physiques (mécaniques, optiques, électriques, magnétiques) des divers éléments et de leurs composés, dans les applications, en physique, en biologie, en catalyse et dans les grandes chaînes de production industrielle.

#### **B2 Chimie organique**

- 1) Stéréochimie, mécanismes réactionnels, détermination de structures par les méthodes spectroscopiques (RMN, IR)
- 2) Fonctions organiques simples.
- 3) Réactivité en chimie organique.
- 4) Notions de chimie organo-métallique.
- 5) Synthèse asymétrique.
- 6) Les polymères.

### **Épreuve de français et de culture générale**

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### **Manipulation de chimie**

Un sujet de manipulation de chimie est proposé aux candidats. Une bibliothèque d'ouvrages et revues de chimie est mise à leur disposition.

La manipulation consiste à élaborer, caractériser ou étudier diverses propriétés de composés chimiques. Les moyens classiques d'un laboratoire d'enseignement de chimie sont mis à la disposition des candidats (spectrophotomètres visibles, UV, IR, RMN réfractomètres, polarimètres, pHmètres, conductimètres, potentiomètres, polarographes, appareillages de chromatographie liquide ou vapeur).

### **Interrogation de chimie**

Cette interrogation portera sur le programme des deux épreuves de l'écrit.

Elle a pour but d'apprécier non seulement les connaissances du candidat, mais aussi ses aptitudes à l'organisation du raisonnement scientifique et à l'exposé de ses idées.

La partie entretien permet d'apprécier la culture, les motivations et le projet de carrière du candidat par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### **Langue vivante étrangère**

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve pourra se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

### **CONCOURS DE BIOLOGIE-BIOCHIMIE DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT DE BIOCHIMIE-GÉNIE BIOLOGIQUE**

#### **Biologie moléculaire et cellulaire**

Les candidats doivent posséder les connaissances générales de biochimie, de génétique moléculaire et de biologie cellulaire correspondant au second cycle de l'enseignement supérieur (maîtrise de biochimie, magistère de biochimie) ou aux filières biologiques des formations d'ingénieurs. Les candidats traitent l'un des deux sujets proposés.

#### **Biologie humaine**

Les candidats doivent posséder les connaissances de physiologie générale correspondant

au second cycle de l'enseignement supérieur (maîtrise de biochimie, magistère de biochimie, toutes options de physiologie prises en considération) ou aux filières biologiques des formations d'ingénieurs. En termes d'intégration des fonctions au sein de l'organisme, la physiologie générale inclut les données de base de l'immunologie. Afin de pouvoir appréhender des questions de physiologie appliquée à l'homme, les candidats doivent aussi posséder les connaissances générales sur l'importance des micro-organismes pour l'homme ainsi que sur les applications de l'immunologie et de la pharmacologie. Les candidats traitent l'un des deux sujets proposés.

### Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de Français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### Manipulations et interrogation de biochimie et biologie

Les candidats doivent faire la preuve de leur aptitude à conduire et interpréter une manipulation d'intérêt biochimique ou biologique (moléculaire et cellulaire) et pouvant faire appel à des notions de microbiologie ou de physiologie. Les manipulations sont en adéquation avec la nature de la formation reçue par les candidats. La partie interrogation porte sur un programme identique à celui des épreuves écrites de biologie moléculaire et cellulaire et de biologie humaine. L'interrogation a pour but d'apprécier la culture scientifique des candidats et d'évaluer leur capacité à réagir et s'exprimer sur des sujets scientifiques.

### Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt

général ou scientifique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### Langue vivante étrangère

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve pourra se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

### CONCOURS DE PHYSIQUE APPLIQUÉE DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT D'ÉLECTRONIQUE, ÉLECTROTECHNIQUE, AUTOMATIQUE

#### Physique générale

Le programme de l'épreuve réunit le contenu des programmes de physique des classes préparatoires PSI, PSI\*, PC et PC\*.

Le programme de l'épreuve d'électronique, d'électrotechnique et d'automatique ainsi que des épreuves orales et pratiques d'interrogation et de manipulation réunit les programmes des licences et maîtrise EEA.

### Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général, scientifique ou technologique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à

s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### **Langue vivante étrangère**

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

### **CONCOURS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT D'ÉLECTRONIQUE, ÉLECTROTECHNIQUE, AUTOMATIQUE**

Le programme des épreuves écrites (systèmes électroniques et électrotechniques - automatique et technique numériques) et des épreuves pratiques et d'interrogations porte sur les enseignements dispensés en licence d'ingénierie électrique et dans les modules électronique, électrotechnique, automatique et informatique industrielle de la maîtrise EEA.

### **Épreuve de français et de culture générale**

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### **Épreuve d'entretien**

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général, scientifique ou technologique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier

universitaire adressé pour la phase de sélection.

### **Langue vivante étrangère**

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

### **CONCOURS DE MÉCANIQUE DONNANT ACCÈS AUX DÉPARTEMENTS DE GÉNIE MÉCANIQUE**

Le programme des épreuves écrites (mécanique et automatique, mécanique et conception) et des épreuves pratiques et d'interrogations porte sur les enseignements dispensés dans les licences et maîtrises de technologie mécanique.

### **Épreuve de français et de culture générale**

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### **Épreuve d'entretien**

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général, scientifique ou technologique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### **Langue vivante étrangère**

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

## CONCOURS DE GÉNIE MÉCANIQUE DONNANT ACCÈS AUX DÉPARTE- MENTS DE GÉNIE MÉCANIQUE

Le programme des épreuves écrites (mécanique et automatique, mécanique et sciences de la production) et des épreuves pratiques et d'interrogations porte sur les enseignements dispensés dans les licences et maîtrises de technologie mécanique.

### Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

### Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général, scientifique ou technologique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

### Langue vivante étrangère

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

## CONCOURS DE GÉNIE CIVIL DONNANT ACCÈS AU DÉPARTEMENT GÉNIE CIVIL

Le programme est conçu pour contrôler les connaissances des candidats, au niveau deuxième cycle, sur des points précis recoupant l'ensemble des formations d'ingénieurs, à la fois dans les filières orientées structures et les

filières orientées équipements techniques. Les épreuves ne nécessiteront pas l'utilisation des règlements de calcul.

### Mécanique des constructions-physique des équipements

Cette épreuve comporte deux sujets au choix dont les programmes sont respectivement :

- Pour le sujet de mécanique des constructions :
  - la mécanique des milieux continus (contraintes, déformations, élasticité, éléments de plasticité) ;
  - la mécanique des milieux curvilignes (calcul des barres et des systèmes de barres sous chargement statique, instabilités) ;
  - le calcul d'éléments structuraux aux états limites (structures en béton armé, structures en béton précontraint, structures métalliques).
- Pour le sujet de physique des équipements :
  - la thermodynamique de l'air humide (grandeurs, diagrammes, évolution dans les systèmes) ;
  - les transferts de chaleur (enveloppe du bâtiment, échangeurs de chaleur) ;
  - la mécanique des fluides (hydraulique des réseaux, aéraulique).

### Matériaux et technologies

Cette épreuve comporte un sujet en deux parties :

- une partie matériaux portant sur les propriétés physico-chimiques, mécaniques, thermiques des matériaux utilisés dans les ouvrages et leurs équipements ;
- une partie technologies portant sur le comportement et la mise en œuvre des constructions et des équipements techniques.

### Épreuve de français et de culture générale

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier l'aptitude des candidats à dégager le sens et l'intérêt d'un texte.

Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

## Manipulation et interrogation

Interrogation à caractère technologique à partir d'une manipulation effectuée sur un montage expérimental.

Selon le choix effectué par le candidat aux épreuves écrites, ce montage sera en lien avec les structures ou avec les équipements techniques.

## Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général, scientifique ou technologique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

## Langue vivante étrangère

L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère scientifique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

## CONCOURS D'ÉCONOMIE-GESTION DONNANT ACCÈS AUX DÉPARTEMENTS D'ÉCONOMIE-GESTION

### DÉFINITION DES ÉPREUVES

#### 1 - Dissertation d'économie-gestion sur l'entreprise et son environnement économique

Le sujet mettra en relation les mesures susceptibles d'être prises dans la gestion d'une entreprise avec l'évolution de la situation économique d'ensemble. On cherchera à évaluer la culture économique générale des candidats, leur capacité à analyser une situation économique et à en tirer les conséquences du point de vue des décisions à recommander dans une entreprise. La nature de l'entreprise, du secteur, de son organisation, etc. pourra être précisée en annexe du sujet pour permettre à la réflexion de s'appuyer sur des données tant soit peu affinées.

L'ensemble devra faire appel à la réflexion sans demander de connaissances fines, ni en techniques de gestion, ni en techniques économiques.

#### 2 - Résolution d'un cas de gestion

Le sujet demandera une analyse appuyée sur des connaissances précises, voire techniques, de la gestion d'entreprise. Les concepts essentiels des diverses théories de la firme, des diverses théories de l'organisation, des systèmes d'information, de la stratégie d'entreprise, de l'analyse des marchés, des politiques commerciales, de la finance d'entreprise, seront susceptibles de jouer un rôle dans la résolution du cas.

#### 3 - Résolution d'un problème d'économie

L'épreuve comportera un problème de micro-économie générale ou financière, ou de macro-économie et un ensemble de questions d'assimilation portant sur le programme d'analyse économique générale. L'épreuve nécessitera des connaissances techniques dans les domaines mentionnés ci-dessus.

#### 4 - Résolution d'un dossier juridique

Le dossier à étudier peut comporter des éléments de droit public et/ou privé. Le dossier consiste en l'exposé d'une situation concrète et actuelle et d'un "travail à faire" : proposer des solutions motivées à des questions de droit privé et/ou public. L'épreuve nécessitera des connaissances juridiques aussi bien théoriques et générales que techniques du niveau de la maîtrise en droit, ainsi que des aptitudes à l'approche pluridisciplinaire du droit de l'entreprise. L'usage des codes édités en librairies et de tous autres documents écrits ou imprimés n'est pas autorisé.

#### 5 - Épreuve de langue vivante étrangère

L'épreuve de langue vivante porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol et russe. Les épreuves écrites et orales portent sur la même langue.

- l'épreuve écrite consiste en un exercice de version portant sur un texte d'intérêt général, économique et/ou social, généralement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'épreuve ne demande pas de préparation particulière et n'exige pas de qualités littéraires ; on appréciera plus spécifiquement les qualités de compréhension et d'expression. L'usage du dictionnaire unilingue est autorisé.

- l'épreuve orale comporte la présentation et le commentaire d'un document en langue étrangère à caractère général ou économique. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues.

### 6 - Épreuve d'interrogation d'analyse économique générale

L'épreuve prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un sujet donné, suivi de questions permettant d'apprécier la compréhension des phénomènes économiques généraux acquise par l'étudiant. Des connaissances techniques précises ne seront pas considérées comme indispensables par le jury.

### 7 - Épreuve d'entretien

L'épreuve prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte général, économique ou social, suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier universitaire adressé pour la phase de sélection.

## PROGRAMME DES ÉPREUVES

### Épreuves écrites

#### Épreuve à options

#### Option au choix de résolution d'un cas de gestion

##### A - Théorie des organisations

- 1 - Les théories de l'organisation : classiques, des relations humaines, de la contingence.
- 2 - les systèmes d'information et de communi-

cation : conceptions, typologies, mise en œuvre.  
3 - Firmes, économie industrielle et organisation : théories de la firme, marchés et hiérarchies, calcul de coûts et d'investissements.

##### B - Comptabilité et contrôle

- Comptabilité générale.
- Contrôle de gestion : calcul et analyse des coûts ; gestion budgétaire.

##### C - Finance

- Analyse financière et diagnostic : problématique du risque ; prévention des défaillances ; évaluation des entreprises.
- Gestion financière : gestion de la trésorerie ; choix des investissements ; gestion des financements.

##### D - Marketing

- Connaissance et analyse du marché : comportements d'achats, segments de marché.
- Stratégie et politique commerciale : cibles, positionnement et gestion d'image de marque.

##### E - Mathématiques appliquées à la gestion

- Statistique et probabilité : statistiques descriptives ; lois de probabilité ; tests paramétriques d'ajustement et de comparaison (régression et corrélation), analyse des données.
- Théorie des graphes et applications.
- Programmation mathématique.
- Notion de théorie des jeux.

#### Option au choix de résolution d'un problème d'économie

##### A - Microéconomie

- États de l'économie, états réalisables.
- Équilibre général de marché en concurrence pure sur le marché parfait (CPMP). Conditions nécessaires, conditions suffisantes. Multiplicité des équilibres de marché.
- Optimum paretien : conditions nécessaires, conditions suffisantes. Multiplicité des optimums paretiens.
- Relation entre équilibre de marché et optimum paretien : théorème direct, théorème réciproque de la nouvelle économie du bien-être.
- Les dysfonctionnements des marchés en concurrence pure : biens collectifs, effets externes.
- Équilibre général et optimum intertemporel : théorie de l'actualisation des montants monétaires, marchés généralisés d'Arrow et Debreu.
- Optimum de second rang et applications.

## B - Organisation industrielle et économie de l'information

- Jeux et situations de jeux. Classification des jeux et structure d'information.
- Jeux non-coopératifs. Equilibre de Nash.
- Jeux coopératifs, concepts de solution de Nash et de Kalai-Smorodinski.
- Duopole de Cournot, Bertrand et Stackelberg. Généralisation à n firmes.
- Différenciation des produits : concurrence monopolistique ; modèle de Hotelling ; modèle de Salop.
- Coûts fixes et coûts irrécupérables. Concurrence potentielle, barrières à l'entrée et à la sortie.
- Théories de la firme.
- Asymétries d'information : hasard moral et incitations ; sélection adverse et déploiements de signaux de marché.

## C - Macroéconomie

- Les fondements micro-économiques de la macro-économie : le modèle de choix intertemporel, l'arbitrage consommation/loisir.
- Les fonctions macro-économiques : consommation et épargne ; production et investissement ; offre et demande de monnaie ; offre et demande de titres : offre et demande de travail. Les nouvelles théories de marché du travail : salaire d'efficience, contrats implicites, négociations salariales, recherche d'emploi.
- L'équilibre macro-économique de court terme et les fondements de la politique économique : modèle IS-LM à prix fixes et à prix flexibles.
- Politiques économiques et anticipations rationnelles : la fonction d'offre de Lucas ; la crédibilité des politiques économiques.
- Notion de macro-économie en économie ouverte. Parité des pouvoirs d'achat. Parité des taux d'intérêt. La coordination internationale des politiques économiques.
- L'équilibre macro-économique de long terme : modèle de Ramsey ; modèle de générations imbriquées à la "Allais-Diamond" ; règle d'or.
- Théories de la croissance ; modèle de Solow ; impact du progrès technique ; notions sur la croissance endogène ; cycles et fluctuations économiques.

## Option au choix de résolution d'un dossier juridique

### Droit public et privé

Le programme correspond à ceux de droit

commercial, de droit fiscal des affaires et de droit public économique en licence et maîtrise de droit. Il comprend notamment les points suivants :

### A - Droit commercial

- droit des sociétés et des groupements commerciaux ;
- régime juridique des valeurs mobilières et des opérations sur valeurs mobilières ;
- droit du crédit (instruments de crédit ; garanties) ;
- droit de la Bourse et des autres marchés financiers ;
- prévention et traitement des difficultés des entreprises (procédures collectives).

### B - Droit fiscal des affaires

- impôt sur les sociétés (champ d'application et régime général d'imposition des résultats) ;
- droits d'enregistrement exigibles à la création, pendant l'existence et lors de la cessation d'activité des sociétés ;
- fiscalité des groupes de sociétés (sociétés mères et filiales ; régimes de l'intégration fiscale, du bénéfice mondial et du bénéfice consolidé ; régime des fusions et opérations assimilées) ;
- imposition des revenus distribués par les sociétés ;
- taxe professionnelle ;
- taxe sur la valeur ajoutée (champ d'application ; territorialité et TVA intra- communautaire ; calcul et régime des déductions ; régimes particuliers de TVA).

### C - Droit public économique

- sources du droit public économique (droit international, droit communautaire, constitution, lois et règlements) ;
- principes fondateurs (liberté d'entreprendre, liberté du commerce et de l'industrie, principe d'égalité) ;
- droit de la planification (planifications nationale, régionale, locale ; contrats de plan) ;
- régime juridique des aides publiques aux entreprises ;
- liberté des prix et de la concurrence (règles issues de l'ordonnance modifiée du 1er décembre 1986) ;
- régime juridique des entreprises publiques (création, privatisation, organisation, groupes publics, contrôle de la puissance

publique, situation du personnel).

### Épreuve orale

#### Interrogation d'analyse économique générale

- Les grands courants de la pensée économique.  
- Comptabilité nationale : les agrégats ; secteurs institutionnels et comptes d'opérations ; TES ; TEE.

- Microéconomie de base : le producteur ; le consommateur ; équilibre partiel et équilibre général ;

La concurrence imparfaite.

- Économie du bien-être : approche par le

surplus ; approche par l'optimum paretien.

- Les déficiences du marché et les interventions de l'État : externalités et biens publics.

- Les nouvelles orientations de la microéconomie : asymétries d'information et rationalité limitée. Théorie de la finance - aspects économiques, financiers et organisationnels

- Macroéconomie de base : consommation ; épargne, investissement et demande de monnaie.

- Les explications du chômage et les politiques de l'emploi. Fondements et critique des politiques économiques conjoncturelles. Croissance et cycle.

### DIPLOME NATIONAL DE TECHNOLOGIE SPÉCIALISÉ

NOR : MENS0200438A  
RLR : 437-2

ARRÊTÉ DU 20-2-2002  
JO DU 22-3-2002

MEN  
DES A8

## P réparation à titre expérimental du diplôme national de technologie spécialisé dans certains établissements relevant du MEN et certains établissements publics d'enseignement supérieur

*Vu D. n° 84-573 du 5-7-1984 mod. ; A. du 4-11-1994 mod. ; A. du 31-5-1995 ; A. du 30-8-1995 ; avis du CSE du 25-10-2001 ; avis du CNESER du 15-10-2001*

**Article 1** - Le premier alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 4 novembre 1994 susvisé est complété ainsi qu'il suit :  
"... et 2001-2002."

**Article 2** - Le premier alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 30 août 1995 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :  
"Pour l'année scolaire 2001-2002..."

**Article 3** - La liste des établissements habilités à délivrer le diplôme national de technologie spécialisé figurant à l'article 2 de l'arrêté du 4 novembre 1994 est remplacée par la liste de l'annexe I au présent arrêté.

**Article 4** - La liste des établissements habilités à délivrer le diplôme national de technologie spécialisé figurant à l'annexe de l'arrêté du 30 août 1995 est remplacée par la liste de l'annexe II au présent arrêté.

**Article 5** - La directrice de l'enseignement supérieur et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2002  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
La directrice de l'enseignement supérieur  
Francine DEMICHEL

# A

## nnexe I

**LISTE DES UNIVERSITÉS HABILITÉES À DÉLIVRER LE DIPLOME NATIONAL DE TECHNOLOGIE SPÉCIALISÉ DANS LES SPÉCIALITÉS ET LES MENTIONS SUIVANTES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2001-2002**

<b>UNIVERSITÉS</b>	<b>IUT</b>	<b>SPÉCIALITÉ</b>
Artois	IUT de Lens	Marketing des biens et services industriels
Brest	IUT de Quimper et de Brest	Maîtrise de l'environnement industriel (agroalimentaire)
Évry	IUT d'Évry	Cadre technico-commercial (produits industriels) Vente spécialisée (immobilier) Gestion spécialisée (immobilier) Gestion spécialisée (point de vente)
Lyon I	IUT B	Formation supérieure technico-commerciale
Metz	IUT de Metz	Gestion des activités internationales (PME-PMI) Centre de formation au commerce européen
Nancy I	IUT Nancy-Brabois	Métrologie et génie des procédés (eau et environnement) Construction bois Commercialisation de technologies Génie génétique, biologie moléculaire, culture cellulaire
	IUT de Longwy	Acquisition et traitement en temps réel de l'information
Nancy II	IUT A	Gestion européenne des PME Négociateurs internationaux
Paris X	IUT Ville-d'Avray	Sciences et techniques de spécialités aérospatiales
Paris XI	IUT de Cachan	Systèmes électroniques informatisés
	IUT d'Orsay	Traitement et analyse de l'eau
Paris XIII	IUT de Saint-Denis	Conception et production automatisée (CFAO)
Saint-Étienne	IUT de Roanne	Génie logiciel (mention : chargé de projet)
	IUT de St-Étienne	Technique du vide et des matériaux Conception et production automatisée (CFAO-GPAO) Études économiques et conduite de projets

**A**nnexe II**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À DÉLIVRER LE DIPLÔME NATIONAL DE TECHNOLOGIE SPÉCIALISÉ DANS LES SPÉCIALITÉS ET LES MENTIONS SUIVANTES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2001-2002**

<b>ACADÉMIES</b>	<b>ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>SPÉCIALITÉ</b>
Aix-Marseille	Lycée Vauvenargue, Aix	Conduite de projets industriels
Bordeaux	Lycée J.B. de Baudre	Gestion des systèmes énergétiques
Bordeaux	Lycée Gustave Eiffel, Bordeaux	Commercialisation des biens industriels
Caen	Lycée Alexis de Tocqueville, Cherbourg	Maintenance nucléaire
Clermont-Fd.	Lycée Jean Monnet, Yzeure	Développement de projet sur un marché extérieur
Créteil	Lycée André Malraux, Montereau	Maintenance nucléaire
Créteil	Lycée La Fayette, Champagne-sur-Seine	Conduite de projets industriels
Dijon	Lycée Lamartine, Mâcon	Vente de solutions informatiques
Lille	Lycée privé Ozanam, Lille	Commercialisation des biens industriels
Lille	Lycée Colbert, Tourcoing	Maintenance des transports guidés
Lyon-Dijon	Lycée A. Carne, Bellignat-Mâcon	Productique outillage plastique
Lyon	Lycée privé La Mache, Lyon	Conduite de projets industriels
Nancy-Metz	Lycée Ch. Jully, Saint-Avold	Conduite de projets industriels
Nancy-Metz	Lycée Loritz, Nancy	CFAO, prototypage rapide
Nantes	Lycée Chevrollier, Angers	Vente de solutions informatiques
Orléans-Tours	Lycée Voltaire, Orléans	Négociateur achat
Orléans-Tours	Lycée privé Sainte-Marguerite, Tours	Développement de projet sur un marché extérieur
Paris	EN de chimie, physique, biologie, Paris	Instrumentation et maintenance biomédicale
Paris	EN de commerce, Paris	Développement de projet sur un marché extérieur
Paris	École nationale de commerce, Paris	Vente de solutions informatiques
Paris	Lycée technique Jacquard, Paris	Instrumentation et maintenance biomédicale
Reims	Lycée Les Lombards, Troyes	Conduite de projets industriels
Rennes	Lycée Jacques Cartier, Saint-Malo	Commercialisation des biens industriels
Rouen	Lycée Neruda, Dieppe	Conduite de projets industriels

# ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**BOURSES**

NOR : MENE0200788N  
RLR : 573-1

NOTE DE SERVICE N°2002-072  
DU 4-4-2002

MEN  
DESCO B2

## **B**ourses nationales d'études du second degré de lycée - année 2002-2003

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices  
et directeurs des services départementaux de l'éducation  
nationale*

■ La présente note de service a pour objet de vous préciser, d'une part, selon quelles modalités les dossiers de bourses de lycée déposés au titre de l'année scolaire 2002-2003 doivent être examinés et, d'autre part, de rappeler quelques points de réglementation.

Suite à la publication du décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant simplification des formalités administratives et suppression de la fiche familiale d'état civil, je vous demande, au préalable, de vous reporter à ma note n° 01-0185 du 6 février 2001 qui précise les instructions en la matière.

### **I - Mise en place des dossiers de demande de bourse**

Je vous demanderai d'être particulièrement vigilants sur la mise en place des dossiers de demande de bourses de lycée dans les collèges et notamment de vous assurer que tous les élèves susceptibles d'être boursiers à la rentrée de 2002 soient en mesure de déposer un dossier de demande de bourse dans les délais requis.

Pour ce faire, il convient de sensibiliser les chefs d'établissements de collège à la nécessité et à l'importance de mettre en place tous les moyens utiles à l'information des familles de tous les élèves de troisième.

Cette information devra être complétée à l'aide d'une fiche d'auto-évaluation, accompagnée du barème d'attribution des bourses de lycée.

Un modèle de cette fiche figure en annexe I de la présente note.

Par ailleurs, afin d'améliorer les relations avec les familles et d'éviter tout litige, il est souhaitable que chaque établissement délivre un accusé de réception de demande de bourse à toutes les familles ayant déposé un dossier (modèle en annexe II de la note de service n° 97-058 du 5 mars 1997).

Je vous rappelle que les élèves inscrits dans des classes de "type collège" implantées dans les lycées, dans les établissements régionaux d'enseignement adapté et les centres de formation pour apprentis sont concernés par cette campagne (cf. circulaire DESCO B2 n° 1096 du 25 août 1998). Toutefois, pour les élèves dont l'orientation à la rentrée 2002 est incertaine, il conviendra de faire une campagne complémentaire en septembre.

En ce qui concerne les élèves des classes de "type collège" déjà boursiers en 2001-2002, qui ne changent pas d'orientation à la rentrée prochaine, la bourse sera reconduite automatiquement ; ceux qui changeront d'orientation

(notamment les boursiers de 3<sup>ème</sup> technologique) seront soumis à une vérification de ressources.

## II - Conditions d'examen des dossiers de bourses de lycée pour l'année scolaire 2002-2003

### 1 - Ressources à prendre en compte

#### 1.1 Assiette

Il convient de prendre comme ressources des familles le seul revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu pour toutes les catégories socio - professionnelles.

S'agissant des situations de **concubinage**, il a été rappelé que la qualité de famille ne peut être reconnue sur le seul fondement de la communauté de vie, sauf si la demande de bourse est formulée pour un enfant commun ou si la mère du candidat boursier ne dispose pas de ressources propres.

Je vous précise que dans les cas complexes c'est le revenu fiscal de référence de la personne qui prend en charge fiscalement l'enfant qu'il convient de prendre en compte.

En ce qui concerne les personnes qui ont contracté un pacte civil de solidarité les demandes de bourses sont traitées comme pour les situations de concubinage jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'une imposition commune. En effet, conformément à l'article 4 de la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité, les personnes qui ont conclu un pacte civil de solidarité ne feront l'objet d'une imposition commune qu'à compter du troisième anniversaire de l'enregistrement du pacte : l'imposition sera établie à leurs deux noms séparés par le mot : "ou".

Toutefois, les personnes vivant en concubinage ou ayant contracté un pacte civil de solidarité ne pourront pas se voir attribuer les trois points de charge "père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants" conformément aux dispositions de la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 qui définit les situations de ces personnes.

Dans le cas particulier du **divorce** avec autorité parentale conjointe, il convient de prendre en compte le revenu fiscal de référence de la personne chez qui réside l'enfant et qui le prend en charge fiscalement.

En cas de **remariage**, l'examen de la demande de bourse doit être fait au vu des ressources du couple reformé prenant en charge fiscalement le ou les enfants issus d'un premier mariage.

#### 1.2 Année de référence

Les ressources qui seront prises en considération pour l'attribution des bourses au titre de l'année 2002-2003 correspondent au revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année 2000.

Pour des raisons d'équité, il est important de retenir l'année 2000 comme unique année de référence des revenus considérés car les plafonds de ressources appliqués à la présente campagne de bourses ont été déterminés sur cette même base temporelle.

Cependant, lorsque les familles font état d'une modification très profonde et durable de leur situation postérieure à 2000, les revenus de l'année 2001 pourront être retenus.

Dans ce cas, pour évaluer les ressources des familles, il convient de prendre en compte les revenus effectivement perçus pendant l'année 2001. Afin de les comparer aux revenus pris en considération par le barème d'attribution des bourses nationales d'études du second degré de lycée applicable pour l'année scolaire 2002-2003, il est nécessaire de leur appliquer :

- 1) un abattement correspondant à l'évolution des revenus mesurée par l'institut national de la statistique et des études économiques entre 2000 et 2001 ;
- 2) les abattements autorisés par la réglementation fiscale afin de reconstituer le revenu fiscal de référence. Pour les salariés, il s'agit généralement des abattements de 10 % et 20 %.

#### 1.3 Justification des ressources

Les familles imposables sur le revenu justifient de leurs ressources par l'avis d'impôt sur le revenu adressé aux contribuables par les services fiscaux.

Les familles non imposables seront invitées à faire la preuve de leurs ressources par la production de l'avis d'impôt sur le revenu. En effet, même si les citoyens ne sont pas obligés, de par la loi, de souscrire une déclaration de revenus auprès des services fiscaux, ils ont tout intérêt à le faire s'ils veulent bénéficier d'aides sociales.

Cependant, l'absence de ce document ne saurait priver les demandeurs, qui se trouvent parmi les familles les plus défavorisées, de voir leur dossier examiné à la lumière de toute autre justification de ressources.

## 2 - Détermination des plafonds

Les plafonds des ressources au-dessous desquels une bourse peut être accordée font l'objet d'un relèvement de 1,6 % par rapport au barème en vigueur pour l'année scolaire 2001-2002.

## 3 - Barème d'attribution des bourses

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du barème qui sera utilisé pour l'examen des candidatures des bourses de lycée déposées au titre de l'année scolaire 2002-2003 ou pour la révision des dossiers soumis à vérification, notamment en cas de redoublement ou de changement d'orientation (annexe II).

Je vous rappelle que ce barème "national" visé conjointement par le secrétaire d'État au budget et le ministre de l'éducation nationale doit être scrupuleusement respecté par l'ensemble des services académiques. Des dépassements délibérés appliqués par certains départements font apparaître des disparités dans le traitement des dossiers de demande de bourse et rompent l'équité établie, normalement, par l'application d'un barème national.

Vous est également transmis, s'agissant de la détermination du nombre de parts, le tableau établi en fonction du nombre de points de charge et des ressources (annexe III).

## III - Montants de la part de bourse de lycée et des primes

**1 -** Le montant de la part de bourse est fixé, pour l'année scolaire 2002-2003, à 39,36€ pour tous les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée.

**2 -** Parts supplémentaires :

**2.1 Parts dites "enseignement technologique" :** deux parts supplémentaires, allouées dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement technologique, sont accordées aux élèves boursiers préparant un diplôme de formation professionnelle (certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles, brevet de technicien, baccalauréat technologique et baccalauréat professionnel).

Il convient de préciser que les élèves boursiers qui fréquentent une classe de seconde spéciale ou de seconde spécifique peuvent prétendre à ces parts. En revanche, les élèves boursiers de seconde qui choisissent des options technologiques de la voie générale et technologique ne bénéficient pas de ces deux parts.

**2.2 Parts "agriculteurs" :** les élèves boursiers enfants d'agriculteurs ont droit à une part supplémentaire s'ils fréquentent une classe de second cycle (seconde, première, terminale et les classes conduisant à un CAP et un BEP) plus une autre part supplémentaire s'ils ont la qualité d'interne.

## 3 - Primes

**3.1 Prime d'équipement :** elle est attribuée aux élèves boursiers de première année des groupes des spécialités de formation, dont la liste figure en annexe IV de la note de service n° 97-058 du 5 mars 1997 et qui préparent un CAP, un BEP, un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien.

La prime d'équipement est versée en une seule fois avec le premier terme de bourse. Un même élève ne peut bénéficier de la prime d'équipement qu'une seule fois au cours de sa scolarité. Son montant est de 336€.

**3.2 Prime à la qualification :** elle est attribuée aux élèves boursiers des premières et deuxième années de la scolarité en deux ans conduisant au brevet d'études professionnelles et au certificat d'aptitude professionnelle, aux élèves qui préparent un certificat d'aptitude professionnelle en trois ans après la troisième et à ceux qui s'engagent dans la préparation d'une mention ou d'une formation complémentaire au diplôme qu'ils ont précédemment obtenu.

La prime à la qualification est versée en trois fois en même temps que la bourse dont elle fait partie intégrante.

Son montant est de 428,55 € par an, soit 142,85 € par trimestre.

**3.3 Primes d'entrée en classe de seconde, première et terminale :** elles sont attribuées aux élèves boursiers accédant à l'une des classes concernées ; les élèves qui redoublent ne peuvent y prétendre.

Elles sont versées en une seule fois avec le

premier terme de bourse dont elles font partie intégrante.

Leur montant est de 213,43 €.

Un tableau récapitulatif de l'attribution des parts et des primes figure en annexe V de la note de service n° 97-058 du 5 mars 1997.

**3.4 Prime à l'internat :** je vous rappelle que depuis la rentrée scolaire 2001, une prime à l'internat a été créée par décret n° 2001-1137 du 28 novembre 2001 et par circulaire n° 2001-258 du 6 décembre 2001 (B.O. n° 46 du 13 décembre 2001). Elle est attribuée, trimestriellement, aux élèves boursiers internes. Son montant est de 231 € par an.

## V - Calendrier de travail

### 1 - Date de dépôt des dossiers

Pour l'année scolaire 2002-2003, la date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse nationale d'études du second degré de lycée est fixée au **30 avril 2002**.

### 2 - Calendrier de transmission des résultats des travaux des commissions départementale et régionale

Vous voudrez bien me faire parvenir **pour le 10 juillet 2002** sous le timbre du bureau DESCO B 2 le document relatif aux bourses nouvelles, issu directement de l'application "BALI" à l'aide d'un module spécifique, après l'avoir complété manuellement du pourcentage de boursiers n'ayant pas pris possession de leur bourse en 2001-2002.

Les informations recueillies seront les suivantes :

- nombre de parts deuxième cycle y compris les parts supplémentaires (agriculteurs et enseignement technologique) ;
- PQ : prime à la qualification ;
- PES : prime d'entrée en seconde ;
- PEP : prime d'entrée en première ;
- PET : prime d'entrée en terminale ;
- nombre de dossiers déposés ;
- nombre de dossiers retenus.

Ces informations serviront au calcul, par les services centraux, du montant des dotations annuelles pour l'année scolaire 2002-2003.

## V - Informations particulières

### 1 - Accès sur internet

Je vous informe que, dans le cadre de l'utilisation des nouvelles technologies par l'administration, le formulaire de demande de bourse et le formulaire de demande de congé, de rétablissement ou de promotion de bourse ainsi que des informations relatives aux conditions d'accès aux bourses nationales d'études du second degré et aux aides exceptionnelles allouées au titre des fonds sociaux sont actuellement disponibles sur internet à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) - formulaires administratifs - formulaires destinés aux familles et aux élèves - bourses.

Les demandes qui viendraient à être déposées avec ce type de formulaire devront être traitées par vos services comme celles qui auront été établies à l'aide du formulaire habituel ; elles devront strictement respecter les mêmes règles, notamment en ce qui concerne les dates limites de dépôt des dossiers de demande de bourse.

### 2 - Paiement des bourses et des primes

J'attire votre attention sur l'importance qui s'attache à ce que le paiement des bourses nationales d'études du second degré de lycée intervienne dans les meilleurs délais et notamment le paiement de la prime d'équipement et des primes d'entrée en seconde, première et terminale.

Il importe que tous les services responsables de la liquidation et du paiement des bourses conjuguent leurs efforts pour qu'une amélioration très nette des délais de paiement au début de chaque trimestre soit réalisée.

Je vous demande de bien vouloir veiller à l'exécution de ces instructions et à me saisir, sous le présent timbre, des difficultés que vous pourriez rencontrer dans leur application.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

# Annexe I

## FICHE D'AUTO-ÉVALUATION DESTINÉE AUX FAMILLES

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

### SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMÉE EN POINTS :

#### a - Enfants à charge :

ne pas compter à charge les enfants qui établissent une déclaration de revenu séparée.

Nombre d'enfants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	38	41

- Dans la 1ère ligne du tableau ci-dessus, entourez le chiffre égal au nombre d'enfants que vous avez à charge.

- Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici .....

	A
--	---

#### b - Situations particulières :

Si vous répondez OUI aux questions suivantes, marquez **1 point** dans la case correspondante :

- Le candidat boursier est-il pupille de la nation : .....

- Le père et la mère sont-ils tous les deux salariés : .....

- Le père ou la mère est-il ou est-elle en congé de longue maladie ou de longue durée : .....

- Y a-t-il au foyer un ascendant à charge atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave : .....

	b1
	b2
	b3
	b4

Si vous répondez OUI à la question suivante, marquez **2 points** dans la case correspondante :

- Y a-t-il au foyer un enfant atteint d'une maladie grave ou d'une infirmité, n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spécialisée : .....

- Le candidat boursier est scolarisé en second cycle ou y accède à la rentrée suivante : .....

	b5
	b6

Si vous répondez OUI à la question suivante, marquez **3 points** dans la case correspondante :

- Le père ou la mère (célibataire, veuf (ve), divorcé (e)...) élève-t-il (elle) seul (e) un ou plusieurs enfants : .....

	b7
--	----

Faites le total des points des cases b1 à b7 : .....

	B
--	---

Faites le total des points de charge (A + B) : .....

--	--

### RESSOURCES DE LA FAMILLE :

déclarez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de .....

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : .....

--

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir document ci-joint). Comparez ce plafond avec votre revenu fiscal de référence. Si ce revenu est inférieur ou égal au plafond correspondant à votre situation familiale, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

**N.B.**- Toutefois, si votre situation a évolué (augmentation du nombre d'enfants, perte d'emploi, diminution importante des ressources, décès...) il est conseillé de remplir un dossier.

## BARÈME D'ATTRIBUTION DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DU SECOND DEGRÉ DE LYCÉE - ANNEE SCOLAIRE 2002-2003

LA BOURSE EST DESTINÉE A AIDER LA FAMILLE A ASSURER LES FRAIS NECESSITES PAR LA SCOLARITE DE L'ENFANT. LA SITUATION DE LA FAMILLE EST ETUDIÉE EN TENANT COMPTE DE SES RESSOURCES ET DE SES CHARGES. LES CHARGES FAMILIALES SONT EVALUEES EN POINTS. A CHAQUE SITUATION FAMILIALE CORRESPOND UN CERTAIN NOMBRE DE POINTS DITS DE CHARGE. A CHAQUE TOTAL DE POINTS DE CHARGE CORRESPOND UN PLAFOND DE RESSOURCES QUI DETERMINE LE DROIT A BOURSE (Voir le barème ci-dessous).

### RESSOURCES à prendre en considération :

En principe, le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2000. Les charges résultant des émancipés ne sont pas déduites des ressources prises en compte.

### CHARGES à prendre en considération :

	Nombre de points
- famille avec un enfant à charge.....	9 points
- pour le 2e enfant à charge .....	1 "
- pour chacun des 3e et 4e enfant à charge.....	2 "
- pour chaque enfant à partir du 5e.....	3 "
- candidat boursier déjà scolarisé en second cycle * ou y accédant à la rentrée suivante.....	2 "
- candidat boursier, pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière.....	1 "
- père ou mère vivant seul un ou plusieurs enfants.....	3 "
- père et mère tous deux salariés.....	1 "
- conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée.....	1 "
- enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'une infirmité permanente et n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spéciale.....	2 "
- ascendant à charge au foyer atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave.....	1 "

\* second cycle : seconde, première, terminale conduisant à un baccalauréat de l'enseignement général, technologique ou professionnel ; à un brevet de technicien ; première et deuxième années de B.E.P. et de C.A.P. en deux ans ; 1ère, 2ème et 3ème années du CAP en 3 ans après la classe de 3ème.

### EXEMPLE

Pour un candidat boursier issu d'une famille de cinq enfants à charge dont seul le père a déclaré des revenus, en 2000, le calcul s'opérera de la façon suivante :

#### RESSOURCES :

- Revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt sur le revenu 2000 = 16 404 €

#### CHARGES :

- famille avec 1 enfant à charge 9 points
- 2e enfant 1 "
- 3e et 4e enfants (2 points x 2) 4 "
- 5e enfant 3 "
- candidat boursier entrant en second cycle 2 "
- 19 "

Le barème indique que pour 19 points de charge une bourse est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 17 030 €. Dans le cas considéré la famille peut obtenir une bourse de 3 parts (cf. tableau de détermination du nombre de parts).

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Plafonds des revenus de 2000 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	8 067 €	8 963 €	9 859 €	10 756 €	11 652 €	12 548 €	13 445 €	14 341 €	15 237 €	16 133 €	17 030 €	17 936 €	18 832 €	19 719 €

## TABEAU DE DÉTERMINATION DU NOMBRE DE PARTS EN FONCTION DU NOMBRE DE POINTS DE CHARGE ET DES RESSOURCES POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE LYCÉE - ANNÉE SCOLAIRE 2002-2003

		POINTS DE CHARGE																				
		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21								
P	10	3 927	4 363	4 799	5 236	5 672	6 108	6 545	6 981	7 417	7 853	8 290	8 726	9 162	10							
A	9	4 370	4 855	5 341	5 826	6 312	6 797	7 283	7 768	8 254	8 739	9 225	9 710	10 196	9							
R	8	5 169	5 743	6 317	6 892	7 466	8 040	8 615	9 189	9 763	10 337	10 912	11 486	12 060	8							
T	7	5 676	6 307	6 938	7 568	8 199	8 830	9 461	10 091	10 722	11 353	11 983	12 614	13 245	7							
S	6	6 408	7 120	7 832	8 544	9 256	9 968	10 680	11 392	12 104	12 816	13 528	14 240	14 952	6							
	5	7 016	7 796	8 576	9 355	10 135	10 914	11 694	12 474	13 253	14 033	14 812	15 592	16 372	5							
	4	7 548	8 387	9 226	10 064	10 903	11 742	12 581	13 419	14 258	15 097	15 935	16 774	17 613	4							
	3	8 067	8 963	9 859	10 756	11 652	12 548	13 445	14 341	15 237	16 133	17 030	17 926	18 822	3							

		POINTS DE CHARGE																				
		22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34								
P	10	9 599	10 035	10 471	10 908	11 344	11 780	12 216	12 653	13 089	13 525	13 962	14 398	14 834	10							
A	9	10 681	11 167	11 652	12 138	12 623	13 109	13 594	14 080	14 565	15 051	15 536	16 022	16 507	9							
R	8	12 635	13 209	13 783	14 358	14 932	15 506	16 080	16 655	17 229	17 803	18 378	18 952	19 526	8							
T	7	13 875	14 506	15 137	15 768	16 398	17 029	17 660	18 290	18 921	19 552	20 182	20 813	21 444	7							
S	6	15 664	16 376	17 088	17 800	18 512	19 224	19 936	20 648	21 360	22 072	22 784	23 496	24 208	6							
	5	17 151	17 931	18 710	19 490	20 270	21 049	21 829	22 608	23 388	24 168	24 947	25 727	26 506	5							
	4	18 451	19 290	20 129	20 968	21 806	22 645	23 484	24 322	25 161	26 000	26 838	27 677	28 516	4							
	3	19 719	20 615	21 511	22 408	23 304	24 200	25 096	25 993	26 889	27 785	28 682	29 578	30 474	3							

**CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE**NOR : MENE0200624A  
RLR : 525-0cARRÊTÉ DU 12-3-2002  
JO DU 20-3-2002MEN  
DESCO A6**A**brrogation du CAP sertisseur  
en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie*Vu avis de la CPC du 28-11-2001*

**Article 1** - L'arrêté du 15 juin 1976 portant création du certificat d'aptitude professionnelle de sertisseur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie est **abrogé** à l'issue de la dernière session d'examen qui aura lieu en 2004.

**Article 2** - Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2005.

**Article 3** - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 2002  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

**MENTION  
COMPLÉMENTAIRE**NOR : MENE0200625A  
RLR : 545-2ARRÊTÉ DU 12-3-2002  
JO DU 20-3-2002MEN  
DESCO A6**C**réation de la mention  
complémentaire "sertissage  
en joaillerie"*Vu D. n° 2001-286 du 28-3-2001 ; A. du 15-6-2001 ;  
avis de la CPC des arts appliqués du 28-11-2001*

**Article 1** - Il est créé une mention complémentaire "sertissage en joaillerie" dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté. Ce diplôme est classé au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formations.

**Article 2** - Le référentiel de certification de la mention complémentaire "sertissage en joaillerie" est défini à l'annexe I du présent arrêté.

**Article 3** - L'accès en formation est ouvert en priorité aux candidats titulaires du brevet des métiers d'art, art du bijou et du joyau.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 28 mars 2001 susvisé, peuvent également être admises en formation, par décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement concerné par la formation, les personnes ayant accompli à l'étranger une formation sanctionnée par un diplôme ou un titre comparable aux diplômes visés au premier alinéa du présent article.

**Article 4** - La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 16 semaines.

Ses objectifs et modalités sont définis à l'annexe II du présent arrêté.

**Article 5** - Le règlement d'examen est fixé à l'annexe III du présent arrêté.

**Article 6** - La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IV du présent arrêté.

**Article 7** - La mention complémentaire "sertissage en joaillerie" est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions du titre III du décret du 28 mars 2001 susvisé.

**Article 8** - La première session d'examen organisée en vue de la délivrance de la mention complémentaire "sertissage en joaillerie" aura lieu en 2003.

**Article 9** - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 2002  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

*Nota : L'annexe III est publiée ci-après. L'arrêté et ses annexes sont disponibles au CNDP, 13, rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les CRDP et CDDP. Ils sont diffusés en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr>*

# A

## nnexe III

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<p><b>Mention complémentaire "sertissage en joaillerie"</b></p>			<p>Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public</p>		<p>Autres candidats</p>	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée
E 1 : Analyse technologique	U 1	3	écrite	4 heures	écrite	4 heures
E 2 : Dessin et réalisations techniques	U 2	7	CCF		pratique	31 heures
E 3 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U 3	2	CCF		orale	30 min

CCF : contrôle en cours de formation.

\* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (B.O. n° 23 du 8-6-1995).

# P ERSONNELS

## DÉTACHEMENT

NOR : MENA0200784N  
RLR : 810-0

NOTE DE SERVICE N°2002-071  
DU 4-4-2002

MEN  
DPATE B3

## Détachement dans le nouveau corps des personnels de direction

*Réf. : D. n° 2001-1174 du 11-12-2001  
Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs  
d'académies, directrices et directeurs des services  
départementaux de l'éducation nationale ; au chef de  
service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-  
Miquelon*

■ Le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale prévoit dans son chapitre VI, articles 25 à 29, de nouvelles modalités de détachement dans ce corps.

Ces dispositions ouvrent plus largement qu'auparavant l'accès au corps de personnels de direction par la voie du détachement. L'élargissement du vivier de recrutement permettra la prise en compte d'expériences et compétences plus diversifiées. En outre, la souplesse du dispositif donnera la possibilité aux personnels retenus par la voie du détachement d'exercer les fonctions de personnels de direction avant d'effectuer un choix professionnel définitif. Le détachement est prononcé pour un an, renouvelable dans la limite de 5 ans. À l'issue de 3 ans, les personnels détachés peuvent demander à être intégrés dans le corps des personnels de direction.

En application des articles 25 et 26 du décret précité, peuvent être placés en position de détachement dans le grade de personnel de direction :

### • De 2ème classe

1) Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :

- soit à un corps de personnels enseignants de l'enseignement du premier ou du second degré ou à un corps de personnels d'éducation ou d'orientation ;

- soit à un corps d'administration relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 (APASU, APAC, AASU, AAC).

2) Les autres fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966.

Les candidats doivent justifier de dix années de services effectifs en catégorie A.

### • De 1ère classe

1) Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :

- soit à un corps de professeurs agrégés et assimilés, à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences, à un corps d'inspection ;

- soit à un corps d'administration relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, et qui ont au moins atteint l'indice brut 728 (CASU).

2) Les autres fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, qui ont au moins atteint l'indice brut 728.

Les candidats doivent justifier de dix années de services effectifs en catégorie A.

### 1 - Le dossier

Afin de faciliter l'examen des demandes, un dossier doit être constitué (annexe). Il donne toute information sur le parcours et les vœux du candidat ; accompagné d'une lettre de motivation, il sera transmis par la voie hiérarchique afin d'être revêtu des avis circonstanciés des supérieurs hiérarchiques et adressé au bureau DPATE B3 **pour le 15 mai 2002 au plus tard.**

À partir de ces appréciations, des vœux formulés par le candidat, et, le cas échéant après entretien avec l'intéressé, le recteur donnera son avis d'une part sur la demande de principe, d'autre part sur la capacité du candidat à occuper les

types de postes sollicités. Il conviendra en effet d'examiner les demandes au regard des profils et des parcours des candidats les types de postes qui pourront lui être proposés.

### 2 - Le traitement des demandes

Les décisions de détachement seront prononcées par la DPATE après consultation de la CAPN des personnels de direction en mai et en juin prochains.

Les candidats retenus recevront ensuite une proposition d'affectation en fonction de leurs vœux. Afin d'augmenter leurs chances d'obtenir satisfaction, les candidats à un détachement devront formuler des vœux les plus larges possibles.

Je vous demande d'informer de ces nouvelles possibilités les personnels concernés de votre académie selon les modalités que vous jugerez appropriées.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

# A

## nnexe

### DEMANDE DE DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION

Année scolaire 2002-2003

2ème classe  (art. 25) du décret statutaire\*1ère classe  (art. 26) du décret statutaire\*

Nom :	Prénom :
Poste occupé actuellement :	
Depuis le	

#### 1 - Carrière de l'intéressé(e), situations professionnelles rencontrées, compétences acquises

*(rubrique remplie par l'intéressé(e))*

##### 1.1 État civil :

né(e) le :

situation de famille :

nombre d'enfants :

adresse :

téléphone :

mél. :

##### 1.2 Titres universitaires, diplômes, concours administratifs (joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon)

Nature	Date d'obtention

\* cocher la case correspondant à votre demande

### 1.3 Activités professionnelles actuelles

*Indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.*

### 1.4 Postes et activités précédents

*Indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.*

## 2 - Vœux du candidat

- Fonctions envisagées
  
- Type d'établissements
  
- Académies (3 maximum)

Date et signature du candidat

**3 - Avis hiérarchiques circonstanciés**

sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction

- Aptitude à conduire ou à mettre en œuvre un projet
  
- Aptitude à conduire et à animer la gestion des ressources humaines
  
- Aptitude à communiquer et à négocier
  
- Aptitude à administrer une unité administrative ou pédagogique

Nom et qualité du signataire

**4 - Avis du recteur sur l'aptitude du candidat**

Avis au regard des vœux du candidat

- sur le principe  favorable  
 défavorable
  
- sur les types de poste de demandés  
 favorable  
 défavorable

Date et signature

## PROMOTIONS

NOR : MENP0200764A  
RLR : 803-0

ARRÊTÉ DU 4-4-2002

MEN  
DPE B2

## Accès à la hors-classe des professeurs certifiés - année 2002

*Vu L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 72-581 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 70-738 du 12-8-1970 mod. ; D. n° 80-627 du 4-8-1980 mod. ; D. n° 85-1524 du 31-12-1985 mod. ; D. n° 86-492 du 14-3-1986 mod. ; D. n° 89-731 du 11-10-1989 ; D. n° 92-811 du 18-8-1992 ; A. du 27-2-2002 (B.O. n° 10 du 7-3-2002)*

**Article 1 -** L'arrêté du 27 février 2002 relatif aux emplois ouverts au titre de l'année 2002 pour l'accès à la hors-classe des professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement

général de collège, chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation est **modifié** ainsi qu'il suit pour ce qui concerne les professeurs certifiés :

- professeurs certifiés : 5 400.

**Article 2 -** Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 avril 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

## CONCOURS

NOR : MENA0200662A  
RLR : 716-0ARRÊTÉ DU 15-3-2002  
JO DU 23-3-2002MEN  
DPATE A1

## Composition des jurys d'admissibilité et d'admission des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation de catégorie A du MEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod., not. art.130-1*

**Article 1 -** Pour chaque concours de recrutement d'ingénieurs de recherche, d'ingénieurs d'études et d'assistants ingénieurs, le jury d'admissibilité est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le jury d'admission est nommé par le président, le directeur ou le responsable de l'établissement concerné, conformément aux dispositions de l'article 130-1 du décret du 31 décembre 1985 susvisé.

**Article 2 -** Le jury d'admissibilité comprend :  
1) le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant, président ;  
2) quatre membres au moins choisis à raison de

leur compétence technique ou administrative et ayant un rang au moins égal à celui permettant d'occuper le ou les emplois ouverts au concours.

Trois au moins de ces cinq membres figurent sur la liste d'experts de la branche d'activité professionnelle au titre de laquelle le ou les emplois sont ouverts au concours.

Les membres du jury sont extérieurs aux établissements d'affectation des emplois mis au concours.

**Article 3 -** Le jury d'admission comprend :

- 1) le président, le directeur ou le responsable de l'établissement ou son représentant, président ;
- 2) quatre membres au moins choisis à raison de leur compétence technique ou administrative, dont un au moins figurant sur la liste d'experts de la branche d'activité professionnelle considérée et deux au moins étant extérieurs à l'établissement concerné.

**Article 4 -** La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement et les présidents, directeurs ou responsables des établissements publics d'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au  
Journal officiel de la République française.  
Fait à Paris, le 15 mars 2002  
Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,  
La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

**CONCOURS**

**NOR** : MENA0200817A  
**RLR** : 627-1b

ARRÊTÉ DU 4-4-2002

MEN  
DPATE C4

## Répartition des postes offerts au recrutement d'assistant(e) de service social du MEN - année 2002

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 51-598 du 24-5-1951, not. art. 29 ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 91-783 du 1-8-1991 ; D. n° 95-102 du 27-1-1995 ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 17-2-1994 mod. par A. du 27-10-1995 ; A. du 20-12-2001 mod. ; A. du 31-1-2002 ; A. du 13-2-2002 (B.O. n° 8 du 21-2-2002)*

**Article 1** - Le tableau annexé à l'arrêté du 13 février 2002 susvisé est **complété** comme suit :

<b>ACADÉMIES</b>	<b>CONCOURS EXTERNE</b>	<b>CONCOURS INTERNE</b>
Besançon	1	1
Nice	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>113</b>

**Article 2** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 4 avril 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Pour la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,

L'adjointe à la directrice

Chantal PÉLISSIER

**RÉCRUTEMENT**

**NOR** : MENA0200772A  
**RLR** : 624-1

ARRÊTÉ DU 4-4-2002

MEN  
DPATE C4

## Répartition des postes offerts au recrutement d'aides de laboratoire des établissements d'enseignement du MEN - année 2002

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 92-980 du 10-9-1992 mod. ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 8-11-1993 ; A. du 15-1-2002 mod. ; A. du 25-2-2002 ; A. du 27-2-2002 (B.O. n° 10 du 7-3-2002)*

**Article 1** - Le tableau annexé à l'arrêté du 27 février 2002 susvisé est **modifié** comme suit :

(voir tableaux page suivante)

Au lieu de :

ACADÉMIES	EXTERNE	INTERNE
Caen	1	1

Lire :

ACADÉMIES	EXTERNE	INTERNE
Caen	1	2*

\* dont un poste à Saint-Pierre-et-Miquelon

**Article 2** - Le tableau annexé à l'arrêté du 27 février 2002 susvisé est complété comme suit :

Ajouter :

ACADÉMIES	EXTERNE	INTERNE
Versailles	5	2

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 avril 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Pour la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement,

L'adjointe à la directrice

Chantal PÉLISSIER

**CONCOURS**

NOR : MENA0200828A  
RLR : 623-0b

ARRÊTÉ DU 5-4-2002

MEN  
DPATE C4

## Concours exceptionnels pour le recrutement d'adjoints administratifs des services déconcentrés - année 2002

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 90-713 du 1-8-1990 ; D. n° 2000-481 du 31-5-2000 ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. interm. du 21-7-2000 en applic de D. n° 2000-481 du 31-5-2000 ; A. interm. du 5-4-2002 ; A. du 5-4-2002

**Article 1** - Les postes d'adjoints administratifs offerts aux recrutements exceptionnels

d'adjoints administratifs des services déconcentrés sont répartis entre les académies et les vice-rectorats conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 avril 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

# A

## nnexe

ACADÉMIES	CONCOURS EXCEPTIONNEL	LISTE D'APTITUDE (*)	TOTAL Concours + LA (*)
Aix-Marseille	129	43	172
Amiens	76	25	101
Besançon	28	9	37
Bordeaux	80	27	107
Caen	69	23	92
Clermont-Ferrand	51	17	68
Corse	22	7	29
Créteil	117	39	156
Dijon	49	16	65
Grenoble	125	42	167
Guadeloupe	59	20	79
Guyane	14	5	19
Lille	134	45	179
Limoges	9	3	12
Lyon	130	43	173
Martinique	46	15	61
Montpellier	55	19	74
Nancy-Metz	87	29	116
Nantes	75	25	100
Nice	57	19	76
Orléans-Tours	76	25	101
Paris	115	38	153
Poitiers	61	21	82
Reims	70	23	93
Rennes	85	28	113
La Réunion	55	18	73
Rouen	71	24	95
Strasbourg	67	22	89
Toulouse	63	21	84
Versailles	154	52	206
Nouvelle-Calédonie	19	6	25
Polynésie française	25	9	34
Wallis-et-Futuna	5	2	7
St-Pierre-et-Miquelon	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>2 280</b>	<b>760</b>	<b>3 040</b>

(\*) Pour information.

RECRUTEMENT

NOR : MENA0200771V  
RLR : 623-0c

AVIS DU 4-4-2002

MEN  
DPATE C4

## Recrutements par listes classées par ordre d'aptitude d'agents administratifs des services déconcentrés - année 2002

■ En application de l'article 1er du décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, pris en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, des recrutements sans concours, par listes classées par ordre d'aptitude d'agents administratifs des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale auront lieu, au titre de l'année 2002, dans les académies ou les vice-rectorats sous la responsabilité du recteur ou du vice-recteur.

Ces recrutements sont ouverts aux agents non titulaires remplissant les conditions des

paragraphe I et II de l'article 1er de la loi du 3 janvier 2001 précitée.

Les agents non titulaires remplissant les conditions susvisées ne peuvent faire acte de candidature que pour l'accès à un corps de l'administration dont ils relèvent, ou dont ils relevaient à la date d'expiration de leur dernier contrat.

Ils ne peuvent en outre présenter leur candidature au titre d'une même année qu'à une seule liste classée par ordre d'aptitude.

Le nombre total de postes à pourvoir est de 2 144.

La répartition académique des postes à pourvoir est fixée par le tableau annexé au présent avis.

Les dossiers de candidature doivent comporter une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé. La date limite de dépôt des dossiers de candidature, fixée par chaque recteur ou vice-recteur, ne pourra pas intervenir avant le 10 mai 2002.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser au rectorat ou au vice-rectorat de votre choix.

## Annexe

ACADÉMIES	EMPLOIS À POURVOIR PAR LISTE CLASSÉE PAR ORDRE D'APTITUDE
Aix-Marseille	65
Amiens	66
Besançon	37
Bordeaux	72
Caen	50
Clermont-Ferrand	48
Corse	19
Créteil	147
Dijon	48
Grenoble	131
Guadeloupe	7
Guyane	31
Lille	147
Limoges	12

ACADÉMIES	EMPLOIS À POURVOIR PAR LISTE CLASSÉE PAR ORDRE D'APTITUDE
Lyon	42
Martinique	7
Montpellier	70
Nancy-Metz	56
Nantes	35
Nice	59
Orléans-Tours	65
Paris	202
Poitiers	57
Reims	70
Rennes	44
La Réunion	61
Rouen	59
Strasbourg	65
Toulouse	115
Versailles	209
Nouvelle-Calédonie	25
Polynésie française	10
Mayotte	8
Wallis-et-Futuna	4
Saint-Pierre-et-Miquelon	1
TOTAL	2 144

**RECRUTEMENT**NOR : MENA0200770V  
RLR : 624-4

AVIS DU 4-4-2002

MEN  
DPATE C4

## Recrutements externes d'ouvriers d'entretien et d'accueil - année 2002

■ En application de l'article 7 du décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, pris en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, des recrutements externes sans concours d'ouvrier d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale sont organisés au titre de l'année 2002.

Le nombre total de postes à pourvoir est de 1 498. La répartition académique des postes à pourvoir

est fixée par le tableau annexé au présent avis. Chaque recteur ou vice-recteur arrête la création d'une ou plusieurs commissions de sélection chargées d'examiner les candidatures.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat, qui doivent comporter une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois éventuellement occupés, en précisant leur durée. Au terme de l'examen des dossiers, la commission auditionne les candidats dont elle a retenu la candidature. La commission se prononce en prenant notamment en compte des critères professionnels.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature, fixée par chaque recteur ou vice-recteur, ne pourra pas intervenir avant le 10 mai 2002. Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser au(x) rectorat(s) ou au(x) vice-rectorat(s) de votre choix.

(voir annexe page suivante)

**A**nnexe

<b>ACADÉMIES</b>	<b>POSTES</b>	<b>Anciens combattants et victimes de guerre (*)</b>	<b>Travailleurs handicapés (*)</b>
Aix-Marseille	85	6	2
Amiens	46	3	1
Bordeaux	45	3	1
Clermont-Ferrand	46	3	1
Créteil	256	17	5
Dijon	14	1	0
Guadeloupe	7	0	0
Guyane	6	0	0
Lille	82	6	2
Limoges	7	1	0
Lyon	77	5	2
Montpellier	58	4	1
Nancy-Metz	32	2	1
Nantes	23	2	0
Orléans-Tours	27	2	1
Paris	34	2	1
Poitiers	46	3	1
Reims	21	1	0
Rouen	19	1	0
Strasbourg	31	2	1
Toulouse	85	6	2
Versailles	285	20	5
Nouvelle-Calédonie	10	0	0
Mayotte	18	0	0
Wallis-et-Futuna	21	0	0
<b>Total</b>	<b>1 381</b>	<b>90</b>	<b>27</b>

(\*) Pour information.

## RECRUTEMENT

NOR : MENA0200773V  
RLR : 624-4

AVIS DU 4-4-2002

MEN  
DPATE C4

## **R**ecrutements par listes classées par ordre d'aptitude d'ouvriers d'entretien et d'accueil - année 2002

■ En application de l'article 1er du décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, pris en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, des recrutements sans concours, par listes classées par ordre d'aptitude d'ouvrier d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale auront lieu au titre de l'année 2002 dans les académies ou les vice-rectorats sous la responsabilité du recteur ou du vice-recteur.

Ces recrutements sont ouverts aux agents non titulaires remplissant les conditions des

paragraphe I et II de l'article 1er de la loi du 3 janvier 2001 précitée.

Les agents non titulaires remplissant les conditions susvisées ne peuvent faire acte de candidature que pour l'accès à un corps de l'administration dont ils relèvent, ou dont ils relevaient à la date d'expiration de leur dernier contrat.

Ils ne peuvent en outre présenter leur candidature au titre d'une même année qu'à une seule liste classée par ordre d'aptitude.

Le nombre total de postes à pourvoir est de 2 799.

La répartition académique des postes à pourvoir est fixée par le tableau annexé au présent avis.

Les dossiers de candidature doivent comporter une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé. La date limite de dépôt des dossiers de candidature, fixée par chaque recteur ou vice-recteur, ne pourra pas intervenir avant le 10 mai 2002.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser au rectorat ou au vice-rectorat de votre choix.

*(voir annexe page suivante)*

**A**nnexe

<b>ACADÉMIES</b>	<b>EMPLOIS À POURVOIR PAR LISTE CLASSÉE PAR ORDRE D'APTITUDE</b>
Aix-Marseille	107
Amiens	85
Besançon	32
Bordeaux	116
Caen	135
Clermont-Ferrand	120
Corse	23
Créteil	83
Dijon	10
Grenoble	155
Guadeloupe	18
Guyane	47
Lille	300
Limoges	20
Lyon	113
Martinique	12
Montpellier	51
Nancy-Metz	40
Nantes	76
Nice	73
Orléans-Tours	100
Paris	70
Poitiers	105
Reims	150
Rennes	77
La Réunion	41
Rouen	77
Strasbourg	33
Toulouse	136
Versailles	340
Polynésie française	38
Mayotte	12
Wallis-et-Futuna	4
<b>TOTAL</b>	<b>2 799</b>

**COMMISSIONS ADMINISTRATIVES  
PARITAIRES ACADÉMIQUES**NOR : MENA0200787A  
RLR : 716-0

ARRÊTÉ DU 4-4-2002

MEN  
DPATE C2

# Élections aux CAPA pour les corps des adjoints techniques de recherche et de formation, agents techniques de recherche et de formation et agents des services techniques de recherche et de formation

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens.L. n° 84-16  
du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 ;  
D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 18-6-1986 ;  
A. du 29-11-2001 modifiant A. du 18-6-1986 ;  
A. du 14-1-2002 (B.O. n° 3 du 17-1-2002)*

**Article 1** - Les dispositions de l'article 1 de

l'arrêté du 14 janvier 2002 sont **modifiées** en ce  
qui concerne la date du scrutin :  
**au lieu de** : 26 mars 2002,  
**lire** : 16 mai 2002.

**Article 2** - La directrice des personnels admini-  
nistratifs, techniques et d'encadrement est  
chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera  
publié au B.O.

Fait à Paris, le 4 avril 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

# M OUVEMENT DU PERSONNEL

## ADMISSIONS À LA RETRAITE

NOR : MENI0101672A

ARRÊTÉ DU 24-7-2001  
JO DU 2-8-2001

MEN  
IG

### GEN

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 24 juillet 2001, les inspecteurs généraux de l'éducation nationale dont les noms suivent, sont admis, par limite d'âge, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite :

- M. Bersani Jacques, à compter du 20 novembre 2001 ;
- M. Henry Alain, à compter du 11 octobre 2001 ;

- M. Mollo Claude, à compter du 13 décembre 2001 ;
  - M. Trotin Jean, à compter du 27 novembre 2001 ;
  - M. Weill Jean-Pierre, à compter du 8 décembre 2001 ;
- M. Bersani Jacques, M. Henry Alain, M. Mollo Claude, M. Trotin Jean et M. Weill Jean-Pierre sont autorisés à poursuivre leurs activités par nécessité de service jusqu'au 31 juillet 2002 inclus.

## ADMISSIONS À LA RETRAITE

NOR : MENI0102829A  
et NOR : MENI0102830A

ARRÊTÉS DU 26-12-2001  
JO DU 4-1-2002

MEN  
IG

### GEN

NOR : MENI0102829A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 26 décembre 2001, M. Asselineau Robert, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 17 mai 2002.

M. Asselineau Robert est autorisé à poursuivre ses activités par nécessité de service jusqu'au 31 juillet 2002 inclus.

NOR : MENI0102830A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 26 décembre 2001, M. Peytavin André, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 26 avril 2002.

M. Peytavin André est autorisé à poursuivre ses activités par nécessité de service jusqu'au 31 juillet 2002 inclus.

## ADMISSION À LA RETRAITE

NOR : MENI0200046A

ARRÊTÉ DU 14-1-2002  
JO DU 22-1-2002

MEN  
IG

### GEN

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 janvier 2002, M. Koukidis Georges, inspecteur général de l'éducation

nationale, est admis, sur sa demande, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 19 août 2002.

**TABLEAU  
D'AVANCEMENT**

NOR : MENA0200783A

ARRÊTÉ DU 4-4-2002

MEN  
DPATE B2**A**ccès à la hors-classe du corps  
des inspecteurs d'academie-  
inspecteurs pédagogiques  
régionaux - année 2002

■ Par arrêté du ministre de l'éducation natio-

nale en date du 4 avril 2002, les inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2002 :

**Tableau principal**

Rang d'inscrip.	Civi- lité	Nom	Prénom	Spécialité	Académie d'affectation
1	Mme	Fehlmann	Simone	anglais	Caen
2	M.	Boussat	Dominique, Marie, Bernard	AVS	Nancy-Metz
3	Mme	Moreau	Armelle, Marie	AVS	administration centrale
4	Mme	Armand	Anne	lettres	Nantes
5	M.	Jardin	Pascal	AVS	Paris
6	Mme	Turck	Annie	économie-gestion	Rouen
7	Mme	Lupon	Rose	STI - SMS	Créteil
8	M.	Marcaillou	Dominique, René	sciences physiques	Versailles
9	M.	Dalem	Daniel, Gérard	AVS	Créteil
10	M.	Sevin	Bernard	STI	Lille
11	M.	Petit	Yves, Claus	EPS	Nice
12	M.	Colonna	Jean, Michel	AVS	Paris
13	M.	Dubœuf	Michel	AVS	Paris
14	M.	Lecœuche	Marc, Albert	sciences physiques	Lille
15	M.	Lagrange	Jean-Marie	AVS	Orléans-Tours
16	Mme	Poli	Geneviève	arts plastiques	Bordeaux
17	M.	Bourlaud	Michel, Jean-Gabriel	histoire-géographie	La Réunion
18	M.	Lepouchard	Jean-Marie	SVT	Créteil
19	M.	Couturaud	Philippe	économie-gestion	Montpellier
20	Mme	Amalbert	Marie Noëlle	économie-gestion	Créteil
21	M.	Kachour	Mokhtar	AVS	Toulouse
22	M.	Durpaire	Jean-Louis	AVS	Poitiers
23	M.	Riocreux	Jean-Paul	AVS	Clermont-Ferrand
24	M.	Marchetti	Gérard	AVS	Lyon
25	M.	Rossignol	Alain	économie-gestion	minist. des aff. étrang.
26	M.	Simeoni	Benoît	AVS	Versailles
27	M.	Perrichet	Alain	AVS	Aix-Marseille
28	M.	Py	Gilbert	AVS	Paris
29	Mme	Frappin	Geneviève	espagnol	université de Pau
30	M.	Lancelin	Yves	AVS	Paris
31	M.	Dudezert	Jean-Pierre	AVS	Paris
32	M.	Lelong	Fredy	STI	Lille
33	M.	Chauvy	Claude, André	AVS	Montpellier
34	M.	Strobbe	Jean-Pierre	économie-gestion	Lille
35	M.	Mutzenhardt	Jean	AVS	Amiens

<b>Rang d'inscrip.</b>	<b>Civi- lité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Académie d'affectation</b>
36	Mme	Saury-Girard	Dany	anglais	Grenoble
37	M.	Fromont	Roger	Lettres	Créteil
38	M.	Pierrard	Alain, George	AVS	Grenoble
39	Mme	Grégoire	Isabelle, Jeanne	AVS	Nancy-Metz
40	M.	Candor	Serge, André	AVS	CNED
41	M.	Le Nizeze	Alain	lettres	Versailles
42	M.	Marguliew	Henri	lettres	Versailles
43	M.	Amat	Gilles	AVS	minist. des aff. étrang.
44	M.	Gavard	Alain	AVS	Créteil
45	M.	Michard	Jean-Louis	SVT	Polynésie Française
46	M.	Beaupère	Bernard	AVS	Nantes
47	M.	Bernard	Patrick	anglais	Nouvelle-Calédonie
48	M.	Leroux	Bernard	sciences physiques	Nantes
49	M.	De Monplanet	Hervé	arts plastiques	Lyon
50	M.	Hernu	Maxence	AVS	Rouen
51	Mme	Levy-Delpla	Laurence	AVS	Créteil
52	M.	Dumaine	Michel	STI	Caen
53	M.	Beuvar	Yvan	éducation musicale	La Réunion
54	M.	Berthezene	Alain, Jean-Marie	AVS	Montpellier
55	M.	Crouzillas	Yves	EPS	Créteil
56	M.	Saïet	Pierre	arts plastiques	Caen
57	Mme	Maréchal	Maryse	italien	Versailles
58	Mme	Thomas	Martine	allemand	Montpellier
59	Mme	Guyard	Bernadette	AVS	Paris
60	Mme	Murat-Loidreau	Josiane	lettres	Dijon
61	M.	Roussel	André	AVS	Lille
62	M.	Fichel	Jean-Pierre	mathématiques	Nouvelle-Calédonie
63	M.	Matt	Francis	économie-gestion	Guyane
64	M.	Amarnier	Guy	STI	Lyon
65	M.	Hoarau	Norbert	économie-gestion	La Réunion
66	Mme	Comet	Myriam	arts plastiques	Montpellier
67	M.	Bailleux	Jean-Pierre	SVT	Amiens
68	M.	Lextreyt	Michel	histoire-géographie	Polynésie française
69	Mme	Chavanne	Marie-Françoise	arts plastiques	Versailles
70	M.	Dupré	François	lettres	La Réunion
71	Mme	Demay	Marie-Claude	lettres	Poitiers
72	M.	Alaric	Bernard	mathématiques	Martinique
73	M.	Coignac	Jean-Marc	EPS	Limoges
74	M.	Pécastaing	Victor, Martin	STI	Bordeaux
75	M.	Trantoul	Michel	économie-gestion	Bordeaux
76	M.	Vogler	Jean	AVS	Versailles
77	M.	Louis	Roland	économie-gestion	Lyon
78	M.	Neveu	Daniel, Roland	AVS	Rouen
79	M.	Wyrostek	Thaddée	allemand	Nantes
80	M.	Breuvart	Alain, Henri	éducation musicale	Lille
81	M.	Scherpereel	Pierre	mathématiques	Grenoble
82	Mme	Baudry	Agnès, Henriette	anglais	Lyon
83	M.	Titeux	Pascal	AVS	Besançon
84	Mme	Mauduit-Corbon	Michelle	AVS	Nice
85	M.	Aubert	Bernard, Paul	AVS	minist. des aff. étrang.

**Tableau supplémentaire**

<b>Rang d'inscrip.</b>	<b>Civi- lité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Académie d'affectation</b>
1	M.	Doux	Jean-Pierre	AVS	Grenoble
2	M.	Charle	Pierre	STI	Paris
3	M.	Demonfaucon	Daniel	EPS	Dijon
4	Mme	Deguen	Éliane, Guylène	mathématiques	Rennes
5	M.	Sanchez	Émilien	espagnol	Rouen
6	M.	Arrighi	Jean-Marie	lettres	Corse
7	M.	Lefranc	Michel, Fernand	science physiques	Paris
8	M.	Sauger	Alain	histoire-géographie	Grenoble
9	M.	Larcher	Éric, Ferdinand	STI	Poitiers
10	M.	Morieux	Christian, Paul	AVS	Versailles
11	Mme	Hervé-Bersan	Marie-Claude, Jeanne	SVT	Bordeaux
12	M.	Calderon	Roland	SVT	Aix-Marseille
13	Mme	Vaissade	Christiane	lettres	Versailles
14	Mme	Feldschuh-Field	Marianne	AVS	Paris
15	Mme	Passemand	Marie, Michelle	EPS	Paris
16	M.	Munier	Jean-Marie	AVS	Reims
17	M.	Jaunet	Jean-Luc, Yvon	lettres	Nantes

# *I*NFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCES  
DE POSTES**

**NOR : MEND0200798V  
et NOR : MEND0200799V**

**AVIS DU 4-4-2002**

**MEN  
DA B1**

## **P**ostes à l'administration centrale du MEN

NOR : MEND0200798V

■ Un poste d'adjoint au secrétaire général est susceptible d'être vacant au Conseil national des programmes (CNP).

Ce poste est localisé, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris.

L'adjoint au secrétaire général exerce au sein du Conseil national des programmes, quatre types de fonctions :

- gestion administrative du CNP (organisation des réunions, suivi réglementaire des nominations, gestion des frais de déplacement et de fonctionnement, encadrement du secrétariat) ;
- affaires réservées du président (réponses aux courriers et relations avec les médias et les éditeurs) ;
- études et missions dans le cadre des travaux du CNP (participation aux réunions plénières et aux divers groupes de travail, comptes rendus des réunions, rédaction de notes d'étapes, suivi de la documentation) ;
- suivi et gestion de l'informatique (maintenance et formation des membres du CNP, mise en place et actualisation des pages présentant le CNP sur le site web du ministère).

### **Compétences souhaitées**

Ce poste convient à un agent de catégorie A ayant une bonne connaissance du système éducatif (enseignant ou ingénieur d'études ayant une expérience administrative, attaché d'administration intéressé par les questions pédagogiques). Le goût des relations humaines et des contacts est indispensable, de même que le sens du travail en équipe.

De bonnes connaissances en informatique (Word, Excel sur PC et Macintosh, internet) seraient appréciées. Des stages pourront néanmoins être organisés.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation devront être adressées par la voie hiérarchique à la direction de l'administration, service de l'administration centrale, sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale, bureau des affaires générales et des emplois, DA B1, 44, rue de Bellechasse, 75007 Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pierre Saget, secrétaire général du CNP au 01 55 55 78 82 et par mél. au [cnp.secretariat@education.gouv.fr](mailto:cnp.secretariat@education.gouv.fr)

NOR : MEND0200799V

■ Un poste de responsable du fonctionnement de l'atelier de reprographie et du routage est susceptible d'être vacant au bureau de la logistique du site Descartes (DA B8), à la direction de l'administration.

Ce poste est localisé au 1, rue Descartes, 75005 Paris.

Le bureau de la logistique du site Descartes est chargé :

- de la gestion des crédits de fonctionnement de la recherche ;
- de la gestion des missions et frais de déplacement ;
- de la gestion des bâtiments du site Descartes ;
- des fournitures des services en mobiliers, petits matériels de bureau, consommables informatiques ;

- de la gestion du service intérieur et de la sécurité sur le site ;
- de la reprographie et routage ;
- de l'accueil de colloques ;
- du service du courrier.

L'atelier dispose dans le cadre d'un marché d'un DPS 400 H de marque Océ, d'un copieur d'appoint Canon et de deux copieurs couleur de marque Agfa. Deux marchés d'impression et un marché de routage permettent de satisfaire aux commandes qui ne peuvent pas être réalisées en interne.

Dans ce contexte, il appartient au responsable de l'atelier de reprographie et du routage du site Descartes :

- d'opérer le choix de réaliser les commandes d'impression ou de routage en interne ou en externe ;
- de veiller à leur bonne exécution ;
- de veiller à la bonne structuration des fichiers de diffusion ;
- de suivre la consommation des crédits de fonctionnement de l'atelier de reprographie et de tenir à jour un tableau de bord des consommations des services ;
- d'instruire sur le plan technique la préparation des marchés de copieurs haut volume, copieurs d'étage, de papier, d'en suivre l'exécution notamment en ce qui concerne le respect des délais et des fréquences de pannes ;
- d'alerter en temps utile la section des fournitures, de pourvoir aux approvisionnements de papier ;

- de former les agents de l'atelier au maniement des logiciels de PAO Xpress, Photoshop (un agent maîtrise déjà Xpress) ;
- de familiariser les services avec l'utilisation du DPS 400 H.

Ce poste s'adresse à un agent de catégorie A ou de catégorie B ayant vocation à accéder à la catégorie A.

Le candidat devra :

- être disponible au moment des opérations de communication lancées par le ministre (fête de la science, concours d'entreprises innovantes, actions concertées incitatives) ;
- être discret ;
- être apte à travailler en équipe ;
- avoir des connaissances liées à la PAO (logiciels Xpress et Photoshop) et à l'impression en réseau.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation devront être adressées par la voie hiérarchique à la direction de l'administration, service de l'administration centrale, sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale, bureau des affaires générales et des emplois, DA B1, 44, rue de Bellechasse, 75007 Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Marie Hubert, sous-directeur de la logistique de l'administration centrale au 01 55 55 13 07 et auprès de M. Bernard Demassiet, chef du bureau de la logistique du site Descartes au 01 55 55 85 09.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MENA0200765V**

**AVIS DU 4-4-2002**

**MEN  
DPATE B1**

## **A**gent comptable de l'université Louis Pasteur de Strasbourg

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Louis Pasteur de Strasbourg sera vacant à compter du 1er juillet 2002.

L'université Louis Pasteur est une université scientifique de 16 500 étudiants. Elle compte

1 300 enseignants-chercheurs et enseignants et 1 500 personnels administratifs et techniques. Le budget primitif 2002 s'élève à 132,8 M€. Cet emploi relève du groupe I des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 985 et comporte une NBI de 40 points. Le poste est logé.

L'agent comptable n'est pas chef des services financiers. Il encadre une équipe de 37 personnes (dont 1A et 10B), organisée en trois services. Conseiller du président dans les domaines

financier, juridique et fiscal, il fait partie de l'équipe de direction et est membre du bureau de l'université.

Ce poste requiert une solide connaissance des règles budgétaires et comptables (instruction M9-3) ainsi que des règles fiscales pour accompagner la politique de valorisation de la recherche de l'établissement ; l'université Louis Pasteur est expérimentatrice du service d'activités industrielles et commerciales (SAIC). Ce poste demande également des dispositions naturelles pour les aspects relationnels, le goût des responsabilités, des capacités d'initiative et de conseil pour l'amélioration de la gestion, la simplification administrative, la modernisation des procédures et l'intégration de nouvelles technologies.

Le poste est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables déjà en fonction en établis-

sement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le président de l'université Louis Pasteur, 4, rue Blaise Pascal, 67070 Strasbourg cedex, tél. 03 90 24 11 33, fax 03 90 24 11 30.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'agent comptable actuellement en poste, tél. 03 90 24 10 42 ou auprès du secrétaire général de l'université Louis Pasteur, tél. 03 90 24 11 33.

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MENA0200762V

AVIS DU 4-4-2002

MEN  
DPATE B1

## **A**gent comptable de l'École française d'Athènes

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'École française d'Athènes sera vacant à compter du 2 juillet 2002.

L'École française d'Athènes est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui a pour mission la recherche et la formation à la recherche dans toutes les disciplines se rapportant à la Grèce et au monde hellénique. Son siège est à Athènes. Le statut de l'École est défini par le décret n° 85-1068 du 26 septembre 1985 modifié (RLR : 402-1).

Cet établissement dispose de 60 postes permanents (administration centrale, postes de chercheurs et de techniciens, employés locaux dans les différents services : bibliothèque et documentation, publications, services techniques, hôtellerie, maisons de fouilles).

Une centaine de chercheurs sont associés aux

programmes de l'école.

Son budget annuel est de 6 100 000 euros (soit environ 40 MF).

Outre la gestion comptable de l'établissement, l'agent comptable exerce les fonctions de chef des services financiers de l'établissement.

Une bonne connaissance des logiciels de gestion comptable (GFC en particulier) et de l'anglais sont indispensables. Cet emploi n'est pas logé.

La durée actuelle du mandat de l'agent comptable est de six ans renouvelable une fois. Cet emploi qui relève du groupe II des agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficie de l'échelonnement indiciaire 642 à 966 brut et comporte une NBI de 40 points. Il est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude à ces fonctions et aux agents comptables déjà en fonction en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration

scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le directeur de l'École française d'Athènes, Didotou 6, 10680 Athènes, Grèce, tél. 0030 1036 79900, fax 0030 1036 31 849.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR** : MENA0200805V

**AVIS DU** 4-4-2002

**MEN  
DPATE C2**

## **P**oste à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

■ Le poste de responsable du service informatique des services centraux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est susceptible d'être vacant le 1er juin 2002.

Il peut être proposé, par la voie du détachement, à un personnel de catégorie A (ingénieur de recherche ou ingénieur d'études).

L'AEFE est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères. Cet établissement gère un réseau de 270 établissements d'enseignement répartis dans 127 pays : 72 placés en gestion directe et 198 liés à l'AEFE par une convention. Plus de 6000 agents titulaires et un nombre équivalent de non-titulaires y exercent. S'ajoute à ce réseau une centaine d'établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale. Les services centraux de l'AEFE représentent un effectif d'une centaine d'agents localisés entre Paris et Nantes. Le budget de l'AEFE pour l'année 2002 s'élève à près de 400 millions d'euros.

Sous l'autorité du secrétaire général, le responsable du service informatique sera chargé de la mise en œuvre, du contrôle et du suivi des évolutions des systèmes d'informations de l'AEFE. Il devra mener la conduite des projets

et des études informatiques, assurer la diffusion et l'exploitation des enquêtes auprès des établissements d'enseignement à l'étranger. Il aura également pour mission d'assurer le développement du site Internet de l'agence.

Il assurera les relations avec les entreprises chargées du développement et de la maintenance de certaines applications et le suivi du budget informatique. Il aura la responsabilité de l'encadrement de 5 collaborateurs.

Ce poste requiert des connaissances techniques affirmées (réseaux, systèmes d'exploitation Novell et NT, bases de données relationnelles) et des qualités professionnelles et personnelles (aptitude à l'encadrement, au travail en équipe, qualités relationnelles, esprit de synthèse et d'analyse).

Le poste est implanté au siège parisien de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. William Nguyen, secrétaire général de l'AEFE, tél. 01 53 69 33 40 ([william.nguyen@diplomatie.gouv.fr](mailto:william.nguyen@diplomatie.gouv.fr)).

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation doivent être adressées, par la voie hiérarchique, **dans un délai de quinze jours** à compter de la parution du présent avis au B.O., à monsieur le directeur de l'AEFE, 57, boulevard des Invalides, 75007 Paris, fax 01 53 69 31 99 (<http://www.aefe.diplomatie.fr>).